



SELON SES PROCHES

SAMIR ZITOUNI SOUS OBSERVATION CONSTANTE

Page 24

LE JEUNE

N° 8337 LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

RENTÉE SCOLAIRE

INDÉPENDANT

Les effets des réformes

www.jeune-independent.net

direction@jeune-independent.net

Page 2

LES DÉPUTÉS DÉBATTENT LE PLF 2026

ENTRE APPROBATION ET RÉSERVES

Les débats sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 ont débuté hier à l'Assemblée populaire nationale (APN) et se poursuivront jusqu'à demain, avec des séances nocturnes, compte tenu du grand nombre d'intervenants inscrits, à savoir 258. Les premières interventions des élus ont oscillé entre approbation du projet de loi et réserves sur certaines dispositions.

Page 5



SAHARA OCCIDENTAL

Ghali exhorte l'UE à ne pas signer d'accords avec Rabat

Page 3

STATUT DES MAGISTRATS

Une justice indépendante et moderne

Page 6

UN RECORD AU SILA 2025

Plus de 5,6 millions de visiteurs

Page 9

L'expérience algérienne présentée à Addis-Abeba

LA PROFESSEURE Naouel Abdellatif Mami, présidente du Comité national pour la transition vers l'Université de 4e génération, a représenté hier l'Algérie lors du haut niveau organisé par l'Union africaine à Addis Abeba. Elle a participé à l'atelier de planification du projet d'autonomisation des enseignantes et dirigeantes éducatives en Afrique, dans le cadre de la conférence régionale de l'UNESCO sur le leadership féminin dans l'enseignement supérieur, en partenariat avec le programme japonais TICAD 9. L'événement s'inscrivait sous le thème « Innovation partagée avec l'Afrique ».

La rencontre visait à renforcer le leadership féminin et à soutenir les enseignantes et dirigeantes éducatives grâce aux technologies numériques, en particulier à travers l'initiative de l'Université africaine virtuelle et électronique (PAVEU). Les participants ont travaillé à l'élaboration d'une feuille de route commune entre plusieurs pays africains, dont l'Algérie, le Cameroun, le Kenya, le Nigéria et le Soudan du Sud, afin de promouvoir l'apprentissage en ligne et mobile sur le continent.

La délégation algérienne comprenait, outre la professeure Mami, le professeur Aziz Maaliou, directeur du Centre des ressources numériques de l'USTHB, la professeure Latifa Nakadi de l'Université de Tlemcen, le professeur Abdelkrim Benmansour de la Commission nationale de l'enseignement à distance (CNEAD) de l'Université de Tindouf, Reda Chakroun de l'École nationale supérieure d'informatique de Béjaïa et Yacine Khaldi de l'École supérieure des enseignants de Ouargla.

Lors de son intervention, la délégation a présenté l'expérience algérienne en matière de transformation numérique de l'enseignement supérieur. Elle a détaillé la Stratégie numérique Algérie 2030, les plateformes nationales d'enseignement en ligne telles que Moodle et EdX, ainsi que les initiatives du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour développer les universités numériques et l'enseignement intelligent. Ces efforts visent à renforcer les compétences numériques des étudiants et enseignants et à préparer les universités algériennes aux défis du 21^e siècle.

L'intervention a été accueillie avec intérêt par l'ensemble des participants, qui ont salué le leadership de l'Algérie dans l'intégration du numérique à l'enseignement supérieur et son rôle pionnier sur le continent africain. L'ambassade d'Algérie à Addis-Abeba a soutenu la délégation tout au long de la rencontre, réaffirmant l'importance de la participation du pays à ce type d'événements continentaux et son engagement à renforcer sa présence dans les instances éducatives et numériques africaines.

Aymen D.

RENTÉE SCOLAIRE

Les réformes déjà visibles

La rentrée scolaire 2025/2026 a été jugée réussie et stable par la Fédération nationale des associations des parents d'élèves (FNAPE), qui souligne les retombées positives des réformes introduites par le ministère de l'Éducation nationale. Selon la fédération, cette rentrée reflète également la mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs du secteur éducatif à travers le pays, alors que les élèves ont déjà entamé leur période de devoirs, illustrant un début d'année scolaire dynamique et prometteur.



Réunis le 5 novembre à Alger sous la présidence de Djamilia Khair, les membres du Conseil national ont salué l'attention particulière accordée par les hautes autorités au secteur de l'éducation. Ils ont insisté sur l'importance d'une coordination étroite entre le ministère, les autorités locales et les partenaires sociaux pour garantir un fonctionnement optimal des établissements scolaires. La FNAPE a particulièrement relevé la réduction de la surcharge des classes, rendue possible grâce à l'ouverture de plus de 400 nouveaux établissements, primaires, collèges et lycées. Une mesure qui a été accueillie avec satisfaction par les parents et les enseignants.

La Fédération a mis en avant les réformes ciblant le cycle primaire, considéré comme une priorité nationale. Ces mesures incluent l'ajustement des programmes scolaires pour

mieux répondre aux besoins des élèves et l'allègement du volume horaire, afin de réduire la fatigue et la pression psychologique. Selon la FNAPE, ces initiatives contribuent à améliorer le rendement éducatif et à favoriser le bien-être des élèves. Parallèlement, l'intégration de plus de 12 000 enseignants d'éducation physique et sportive permet de généraliser l'EPS ainsi que de promouvoir la santé et la forme physique dès le plus jeune âge.

La FNAPE a également salué les efforts du ministère pour numériser le secteur éducatif. L'introduction de services numériques et d'applications facilite désormais les démarches administratives pour les parents et les établissements scolaires, contribuant à réduire les lourdeurs administratives. « Le Conseil national salue et apprécie le rôle majeur joué par le ministère dans l'élargisse-

ment de l'utilisation des technologies modernes, contribuant à simplifier les procédures et à alléger les charges administratives pesant sur les familles », précise la fédération. Ces initiatives ont également permis de garantir une meilleure organisation des infrastructures scolaires, y compris la restauration et le transport, assurant ainsi une rentrée fluide et bien préparée. La FNAPE a réaffirmé son rôle de partenaire social engagé, renouvelant son soutien à toutes les initiatives et réformes visant à améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de scolarisation. « Notre objectif est de contribuer à bâtir une école algérienne moderne, accessible et adaptée aux défis actuels », conclut la Fédération, soulignant l'importance d'un dialogue permanent entre parents, enseignants et autorités éducatives.

Lynda Louifi

HAIDAOUI EN VISITE D'INSPECTION À BLIDA «L'encadrement des jeunes, une priorité absolue»

LE MINISTRE de la Jeunesse, chargé du Haut Conseil de la Jeunesse, Mustapha Haidaoui, a effectué avant-hier une visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Blida. Lors de ce déplacement, et à l'occasion d'un point de presse, il a annoncé la rénovation et la restauration de plus de 600 centres de jeunesse à travers le pays, qui seront opérationnels dès la nouvelle saison d'activités jeunesse 2025/2026.

C'est dans la commune de Chréa, premier point de sa visite, que le ministre a officiellement lancé la saison d'activités jeunesse 2025/2026, tout en inaugurant le camp de jeunes de 50 lits, baptisé Chahid Mustapha-Boutelja. Il a déclaré que ce camp « constituera un atout précieux, favorisant la mobilité des jeunes et contribuant à la revitalisation des activités de jeunesse aux niveaux local et national ». Il a ajouté que « ce camp permettra aux jeunes de profiter de la beauté de la région et de ses paysages naturels exceptionnels, dans un climat propice aux échanges et à la créativité ».

Le ministre a également précisé que plus de 600 centres de jeunesse à l'échelle nationale ont été rénovés et restaurés et sont désormais opérationnels. Il a ajouté que pour cette nouvelle saison, préparée depuis un an, une nouvelle vision des activités dans les centres de jeunesse a été élaborée. Cette vision vise à attirer un plus grand nombre de jeunes sous le slogan : « Accroître l'attractivité des centres de jeunesse pour mieux les préparer et les qualifier à structurer la jeunesse algérienne ». Selon M. Haidaoui, les programmes et activités proposés amélioreront

la situation de ces structures, leur permettant de sortir de la stagnation passée et de devenir de véritables pôles d'attractivité pour la jeunesse. Dans la deuxième étape de sa visite de travail et de sa tournée d'inspection, le ministre, accompagné du nouveau wali de Blida, Djamel-Eddine Hashas, s'est rendu à la maison de Jeunes Chahid Bouzourine-Mahfoud, située dans la commune de Beni Merad. Sur place, il a visité l'exposition consacrée à l'ouverture de la saison d'activités jeunesse 2025/2026. Lors de sa tournée à travers les stands, M. Haidaoui a invité les jeunes et les étudiants à participer activement aux différentes initiatives, en organisant diverses activités et en créant des clubs scientifiques axés sur la robotique, le soroban (calcul mental) et d'autres domaines suscitant l'intérêt des jeunes d'aujourd'hui.

Il a également annoncé la création d'une carte de bénévole destinée aux organisations de jeunesse. Cette carte offrira à ses titulaires plusieurs avantages, notamment la prise en charge des frais de transport et la priorité à l'embauche.

Au Centre de jeunesse de Beni Merad, qu'il a décrit comme un modèle de réussite grâce à la diversité des activités et des clubs qu'il propose, le ministre a souhaité que cette expérience soit reproduite dans tous les centres de jeunesse de la wilaya. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme du ministère pour les institutions de jeunesse modèles, qui vise à atteindre 1 500 centres actifs d'ici à la fin de l'année.

T. Bouhamidi

SAHARA OCCIDENTAL

Ghali appelle l'UE à ne pas signer d'accord avec Rabat

Le président sahraoui a appelé l'Union européenne à s'abstenir de signer tout accord affectant les territoires, l'espace aérien ou les eaux territoriales du Sahara occidental sans le consentement du peuple sahraoui, par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, le Front Polisario.

Brahim Ghali a exprimé la volonté et l'ouverture de la partie sahraouie au dialogue avec l'Union européenne et d'autres partenaires sur les questions des ressources naturelles du Sahara occidental. D'autre part, le président de la République a dénoncé l'accord tripartite de Madrid, le qualifiant « de grave erreur historique, de trahison honteuse du peuple sahraoui et de préjudice au droit international ».

« Cinquante ans après ce sombre accord, l'Espagne n'a pas corrigé sa position perfide et honteuse, tout en se vantant publiquement de soutenir la légitimité internationale en Palestine », a déploré le président de la République, qui s'exprimait à l'occasion du 8 novembre, anniversaire du démantèlement du camp de Gdeim Izik et Journée nationale du prisonnier politique sahraoui.

Le gouvernement espagnol a oublié que son ancienne colonie, le Sahara occidental, est sous occupation marocaine, selon la même légitimité internationale, a affirmé le président de la République, regrettant le soutien du gouvernement de Pedro Sanchez à la thèse expansionniste du Maroc et aux accords illégaux UE-Maroc pour piller les richesses naturelles du Sahara occidental.

Par ailleurs, l'Association internationale des juristes pour le Sahara occidental, par l'intermédiaire de sa présidente Inès Miranda, également présidente du Conseil général des avocats espagnols (CGAE), a indiqué avant-hier que l'Espagne, en tant qu'ancienne puissance coloniale, porte une responsabilité entière au Sahara occidental. Cette affirmation a été rapportée par l'agence officielle du Sahara occidental Sahara press services (SPS), quelques jours après l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution sur la question sahraouie.

Dans un long article publié dans le magazine espagnol « La María », Mme Miranda souligne que les Nations unies reconnaissent le territoire sahraoui comme un « territoire non autonome », ce qui signifie que la puis-



sance coloniale, à savoir l'Espagne, n'a pas achevé le processus de décolonisation et n'a pas accompagné le territoire sur la voie de l'indépendance.

Dans ce sens, la présidente de l'Association internationale a tenu son pays, l'Espagne, « responsable » de la situation au Sahara occidental, conformément aux articles 74 et 75 de la Charte des Nations unies. Elle a soutenu que l'Espagne n'avait pas transféré l'administration à une autre entité avec l'approbation de l'Assemblée générale des Nations unies, ce qui signifie que la responsabilité lui incombe toujours.

Elle a ajouté qu'avant son retrait en 1975, l'Espagne aurait dû finaliser ce processus par un référendum permettant au peuple sahraoui d'exprimer sa volonté, conformément aux résolutions de l'ONU.

Pour l'avocate espagnole, le « droit international ne reconnaît pas la souveraineté marocaine sur ce territoire ». Selon cette juriste,

la Cour internationale de justice (CIJ) a affirmé en 1975 que le Sahara occidental n'était pas une « terre sans peuple », mais bien un « territoire habité par une communauté souveraine », le peuple sahraoui, sans lien de souveraineté avec le Maroc.

Par conséquent, souligne Inès Miranda, la souveraineté des peuples ne saurait être marchandée. « La situation actuelle au Sahara occidental constitue une violation flagrante du Traité de bon voisinage entre le Maroc et l'Union européenne, dont l'article 2 stipule qu'en cas de violation des droits de l'homme, l'accord peut être résilié », a-t-elle mis en évidence.

Enfin, l'Association internationale des juristes pour le Sahara occidental exhorte, encore une fois, l'Espagne à « activer » cette clause, car le Maroc mène une guerre d'occupation contre le Sahara occidental, ce qui constitue une violation flagrante dudit traité.

Hachemi B.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Boutbig met l'Algérie en exemple à Sandton

POURSUIVANT son engagement au sein du Parlement africain, Dr Fateh Boutbig, membre du Parlement africain et chef du groupe parlementaire du Front El Moustaqbal, a participé à la deuxième journée de la formation de renforcement des capacités organisée par l'Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PAPA-FSN), à Sandton, en Afrique du Sud. Lors de cette rencontre, il a présenté un exposé détaillé sur l'expérience algérienne en matière de promotion du droit à une alimentation suffisante, mettant en lumière les politiques mises en place par son pays pour garantir la sécurité alimentaire de ses citoyens.

Représentant la région Afrique du Nord, Dr. Boutbig a d'abord rappelé l'importance stratégique de l'alimentation dans la souveraineté nationale. « La sécurité alimentaire n'est pas seulement une question économique, c'est une question de souveraineté, de stabilité sociale et de développement durable », a-t-il affirmé. Il a ensuite exposé les différentes initiatives algériennes visant à encourager la production agricole nationale, renforcer l'investissement dans les technologies modernes d'irrigation et de stockage, soutenir les agriculteurs et mettre en œuvre des programmes de protection sociale. Ces mesures, selon lui, contribuent à garantir le droit fondamental à une alimentation adéquate pour tous les citoyens, tout en renforçant la résilience du pays face aux crises alimentaires.

Dr. Boutbig a également mis en lumière les défis communs aux-

quels sont confrontés de nombreux pays africains, tels que le changement climatique, le manque de financement et la fragilité des chaînes d'approvisionnement. « Ces défis nécessitent un véritable partenariat africain, fondé sur la coopération Sud-Sud et les initiatives tripartites, afin de partager les expériences, harmoniser les efforts et renforcer la sécurité alimentaire à l'échelle continentale », a-t-il souligné.

Le député a insisté sur le rôle central des parlements dans la mise en œuvre de ces politiques. Selon lui, les législateurs ont un rôle clé dans l'adoption des lois et le suivi de l'exécution des programmes publics garantissant le droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental. Il a appelé à une coordination renforcée entre les parlements africains pour préparer des stratégies communes visant à lutter contre la faim et la malnutrition sur le continent.

Par ailleurs, Dr. Boutbig a encouragé les participants à consolider la coopération entre les pays africains, à tirer parti des expériences réussies comme celle de l'Algérie et à œuvrer collectivement pour une Afrique plus autonome et résiliente en matière de sécurité alimentaire. L'intervention du député algérien a été saluée par l'ensemble des participants, renforçant la visibilité du modèle algérien au sein des instances parlementaires africaines.

Meriem D.

71^e ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION

Les messages continuent d'affluer

DEPUIS le début des célébrations de la Révolution du 1er Novembre, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, continue de recevoir des messages de félicitations de chefs d'État du monde entier, soulignant les liens d'amitié et, pour certains, exprimant le souhait de renforcer la coopération avec l'Algérie. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République.

Le président hongrois, Tamás Solyom, a adressé ses vœux les plus chaleureux au président Tebboune. Dans son message, il a exprimé sa satisfaction quant au niveau de progrès atteint par les relations bilatérales au fil des années et a affirmé sa conviction en un travail commun pour relever les défis partagés. Il a également réitéré le soutien de la Hongrie au renforcement de la coopération avec l'Algérie dans de nouveaux domaines, en souhaitant santé et réussite au président Tebboune et prospérité au peuple algérien.

De son côté, le président slovaque, Peter Pellegrini, a, quant à lui, présenté ses félicitations au président Tebboune et au peuple algérien, saluant la qualité des relations entre les deux pays. Il a exprimé son espoir de les développer davantage, tant au niveau bilatéral que multilatéral, dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de coopération bénéfique pour les deux parties. Il a également souligné que la réouverture des ambassades respectives contribuerait à créer une nouvelle dynamique et à renforcer encore davantage les liens entre l'Algérie et la Slovaquie.

La présidente de la République de Slovaquie, Nataša Pirc Musar, a adressé ses félicitations au président et au peuple algérien, exprimant son souhait de progrès et de prospérité pour l'Algérie.

Elle a rappelé les relations solides et amicales entre les deux pays, renforcées notamment par la visite officielle du président Tebboune en Slovaquie, et a exprimé sa volonté de continuer à développer la coopération bilatérale dans tous les domaines d'intérêt commun.

Le président bulgare, Roumen Radev, a félicité Tebboune, saluant la politique étrangère algérienne « cohérente et équilibrée », visant à préserver la paix et la sécurité dans un contexte international et régional complexe, et renforçant la position du pays sur la scène internationale. Il a exprimé son souhait de poursuivre le développement des relations historiques entre la Bulgarie et l'Algérie.

Enfin, le président de la Zambie, Hakainde Hichilema, a adressé ses félicitations au président Tebboune et au peuple algérien, qualifiant la Révolution du 1er Novembre de symbole de détermination et de résilience du peuple algérien. Il a souligné les liens d'amitié profonds entre l'Algérie et la Zambie et la volonté des deux pays de collaborer face aux défis communs, notamment via l'Union africaine et les Nations unies. Il a également exprimé sa gratitude pour le soutien de l'Algérie à la Zambie, en particulier dans le domaine de l'éducation, tout en souhaitant santé et succès au président Tebboune et prospérité à l'Algérie.

Aymen D.

LE SALON international de l'optique et de la lunetterie (SIOL) revient cette année dans sa 19^e édition, en ouvrant ses portes jeudi prochain à l'École supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Alger (ASHRA) à Ain Benian.

Organisé par RH International Communication, le SIOL est organisé sous le parrainage du ministre de la Santé. Ce Salon, «s'impose désormais comme le rendez-vous incontournable des professionnels de la filière optique et du monde visuel, aussi bien au niveau national qu'africain».

L'organisateur a tenu à marquer la pérennité du Salon qui se tient depuis les années 1990. «Né modestement en 1994, avec une douzaine d'exposants, le Salon en compte aujourd'hui plus de 65, témoignant de la vitalité, du professionnalisme et de la modernisation du secteur. «C'est toute une génération optique qui a pris le flambeau», a souligné le directeur général de RH International Communication.

Au fil des années, a-t-il poursuivi, le SIOL a su fédérer les acteurs clés du domaine : fabricants de verres, laboratoires, secteur santé visuelle, distributeurs, spécialistes des lentilles, fabricants de montures, fournisseurs d'équipements pour opticiens et ophtalmologues, ainsi que concepteurs d'aménagements de points de vente et prestataires de services technologiques. «Cette présence accrue de nouvelles marques, de laboratoires et de fabricants de verres optiques confère à cette édition une dimension particulièrement prometteuse», a-t-il tenu à mettre en exergue. Il rappelle qu'aux premières éditions, les stands étaient modestes, mais que cette année, le SIOL accueillera plusieurs délégations africaines du secteur de l'optique et de la lunetterie, venues échanger leurs expériences et créer des synergies avec leurs homologues algériens.

Le Salon proposera également un programme de conférences de haut niveau, riche et varié. Le ministre de la Santé interviendra à travers l'Institut National de Formation Supérieure Paramédicale (INFPS), suivi du Dr Messadi qui abordera le thème du traitement des lentilles, puis du directeur général de l'INAPI, qui présentera une communication sur la propriété industrielle et l'innovation dans le secteur optique.

M. B.

PÊCHE ET AQUACULTURE**Deux conventions signées au SIPA 2025**

LA CHAMBRE nationale de la pêche et de l'aquaculture a signé deux conventions avec des entreprises spécialisées, en marge du Salon international de la pêche et de l'aquaculture SIPA 2025. Il s'agit d'un protocole d'accord avec l'entreprise «Allo Tabibi», portant sur la fourniture de services de soins à domicile au profit des professionnels du secteur à des tarifs préférentiels. La deuxième convention a été conclue avec la société Manarmo, spécialisée dans la vente et la maintenance de moteurs de navires. Elle prévoit l'organisation de sessions de formation gratuites au profit des professionnels et des marins, l'apport d'un soutien technique aux stagiaires des instituts et écoles de pêche, ainsi que la fourniture de moteurs et de pièces de rechange neuves à prix avantageux pour les gens de la mer.

S. N.

SIAT 2025

Plus de 1,4 million d'emplois portés par l'artisanat

Le secteur de l'artisanat ne cesse de démontrer son poids économique, avec plus de 1,4 million d'emplois directs générés, selon Abdelkrim Berki, directeur général de la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM), à l'occasion de l'ouverture, hier, du 26^e Salon international de l'artisanat traditionnel (SIAT 2025) au palais de la Culture Moufdi-Zakaria, à Alger.



Le secteur de l'artisanat se veut ambitieux, moderne et tourné vers l'international, tout en affirmant sa richesse patrimoniale et créative, selon M. Berki, qui a mis en exergue le rôle essentiel de ce secteur dans l'économie nationale, précisant que l'Algérie compte actuellement 470 266 artisans et artisanes. Il a ajouté que le secteur contribue à hauteur de 400 milliards de dinars au PIB national.

«On ne va pas s'en réjouir pour autant, car nous aspirons à mieux», a-t-il nuancé, avant de présenter les ambitions de la CNAM, celles d'atteindre 700 000 artisans d'ici à 2030, créer 2 millions de postes d'emploi et augmenter la contribution au PIB au-delà de 400 milliards de dinars.

Cette édition du SIAT, qui se déroulera du 9 au 15 novembre 2025, est placée sous le thème «L'artisanat traditionnel algérien : héritage, authenticité et créativité artistique», en coïncidence avec la Journée nationale de l'artisan.

Elle accueillera 334 exposants, dont 264 artisans algériens et 70 étrangers provenant de 12 pays.

Plusieurs institutions et ministères seront également présents, notamment ceux de la Formation professionnelle, des Start-up et de l'Enseignement supérieur, ainsi que des dispositifs d'accompagnement tels que la NESDA et l'ANGEM. Parallèlement aux activités commerciales, trois journées d'étude seront organisées pour enrichir les échanges

et favoriser la réflexion sur l'évolution du secteur. Abdelkrim Berki a également évoqué la modernisation de ce domaine, mettant en avant la numérisation comme un levier majeur. Il a souligné «la création d'une carte d'artisan intégrant un QR code, offrant de nombreuses informations et permettant une exploitation par d'autres institutions».

Cette carte assure, selon lui, une traçabilité complète du parcours de l'artisan jusqu'à la retraite, facilite la collecte de statistiques fiables et permet d'anticiper les activités susceptibles de rencontrer des difficultés. Le directeur général de la CNAM a exhorté les artisans à intégrer modernité et design dans leurs créations, tout en préservant l'identité, le

patrimoine et les traditions de leurs produits. «L'artisan doit impérativement garder l'identité et l'authenticité de son produit, tout en y ajoutant une touche de modernité pour le rendre accessible et visible sur le marché international», a-t-il fait savoir, soulignant l'importance de suivre l'évolution des besoins et des attentes des clients.

Enfin, pour permettre au grand public de découvrir le potentiel de l'artisanat algérien et mondial, des bus gratuits seront mis à disposition à partir de six points de départ, facilitant ainsi l'accès au Salon pour tous les visiteurs et offrant une opportunité unique de voir de près l'excellence et la diversité des métiers traditionnels.

Hamid B.

GORGES DE KHERRATA À BÉJAÏA**Mise en service d'un tronçon de 7,6 km**

BONNE nouvelle pour les usagers de la RN 09. Fini les bouchons interminables et les embouteillages de l'est de la wilaya de Béjaïa, plus particulièrement à Kherrata et Bordj Mira. Le tronçon routier aménagé aux gorges de Kherrata depuis la commune de Bordj Mira est ouvert depuis hier matin au trafic routier.

C'est le wali Kamel-Eddine Karbouche qui l'a inauguré en présence du président de l'APW et des autorités du secteur, entre autres. La mise en service de cet évitement de 7,6 km est intervenue une semaine seulement après la visite du ministre des Travaux publics et des infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, qui avait partiellement ouvert cette route dont les deux Ponts de Bordj Mira et Taskariout, respectivement de 300 et 650 mètres linéaires. «La mise en service de cette section, jugée essentielle pour fluidifier le trafic routier dans cette partie de la wilaya, est effectuée suite à la levée des réserves émises et qui ont porté sur l'exécution de certains travaux, conformément aux normes techniques d'usage et ceux liés au respect des règles sécurité», a indiqué hier la wilaya, à

l'issue de la visite sur site de M. Karbouche. «Le but de la réalisation de cet ouvrage stratégique pour la région est d'améliorer la sécurité routière et de faciliter le trafic routier et le transport», a ajouté la wilaya.

L'ouverture de cet évitement sera bientôt suivie de l'inauguration du tronçon routier PK 16-PK 11 (Merdj Ouamne - Oued-Ghir) et l'échangeur de Oued-Ghir réalisé au PK 11. Cette tranche devrait être mise en service vers la fin de l'année en cours ou au début de l'année prochaine comme souhaité. L'entreprise réalisatrice, CRCC en l'occurrence, a même pris un engagement à cet effet. Avec l'inauguration de l'échangeur de Oued-Ghir et du tronçon routier reliant les PK 16 et PK 11, les usagers de la route seront réellement soulagés des bouchons qui se constituent quotidiennement dès le début de la matinée et en fin de journée. Cette section représente une véritable bouffée d'oxygène pour les usagers qui souffrent au cours de leurs déplacements sur l'axe El-Kseur - Oued-Ghir.

Par ailleurs, en ce qui concerne les échangeurs de Sidi-Aïch et Boudjellil, les choses

sont différemment appréciées car, pour celui de Sidi-Aïch, les travaux ont nettement avancé même si l'ouvrage est très complexe. Par contre, pour l'échangeur de Boudjellil, les usagers devront encore attendre car les travaux n'ont même pas démarré alors qu'ils devaient être entamés en 2018, initialement au PK 74 ou au PK 75 ou même au PK 73. Toutefois, il n'en est rien à ce jour. En raison des contraintes techniques et d'oppositions manifestées par des propriétaires terriens, ce projet a été mis en standby même si des commissions ont été dépêchées sur le site afin de voir ce qu'il en est réellement.

Aux dernières nouvelles, une solution est en passe d'être dégagée. Il s'agit d'une proposition faisable et réaliste, nous dit-on. L'ouvrage sera probablement délocalisé au PK 77 entre Allaghane et Boudjellil, au lieu d'Aït R'zine pour déboucher au CW 42 au lieu de la RN 106, site techniquement plus adéquat, contrairement au premier qui est complexe et qui a buté sur l'opposition des riverains.

N. Bensalem

LES DÉPUTÉS DÉBATTENT LE PLF 2026

Entre approbation et réserves

Les débats sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 ont débuté hier à l'Assemblée populaire nationale (APN) et se poursuivront jusqu'à demain, avec des séances nocturnes, compte tenu du grand nombre d'intervenants inscrits, à savoir 258. Les premières interventions des élus ont oscillé entre approbation du projet de loi et réserves sur certaines dispositions du texte.

Après la présentation du PLF 2026 par le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, devant les élus de la Chambre basse du Parlement, en présence de plusieurs membres du gouvernement, ainsi que le rapport de la commission des finances et du budget de l'APN, la parole a été donnée aux députés pour débattre ce texte de loi qui porte le budget de l'Etat pour l'année 2026.

Premier élu à intervenir, Slimane Zerkani, du Mouvement de la société pour la paix (MSP), s'est interrogé sur les moyens et outils qui permettront de combler le déficit budgétaire. Selon lui, le PLF 2026 ne prévoit pas ces mécanismes, saluant cependant le gouvernement sur le fait d'avoir établi le PLF dans les délais impartis. Le fait de n'avoir consommé que 70 % de la loi de finances précédente n'est pas une réalisation, mais un dysfonctionnement», appelant à la réorientation, d'une partie au moins, des dépenses imprévues, pour le financement des projets de développement local.

Député indépendant, Mohamed Anouar Bouchrit a, pour sa part, salué les dispositions du PLF. Une évaluation qui n'empêche pas, a-t-il dit, d'évoquer certains «manquements». Affirmant que ce projet de loi n'est pas simplement «une opération technique», il a souligné la nécessité de faire de ce PLF «un point de départ pour une économie productive qui générera de la valeur ajoutée». Il a souligné, dans ce sens, la nécessité d'activer des mécanismes de développement économique qui permettront de produire les effets attendus



partout et dans différents secteurs, d'encourager des investissements productifs créateurs de richesses, mettant en avant le grand potentiel du pays. Ceci n'est pas pour autant suffisant, selon le député indépendant qui appelle à la levée des entraves administratives et des pratiques bureaucratiques, qui passeront notamment par la numérisation du système fiscal.

Les députés du Front de libération nationale (FLN) sont également intervenus lors de cette première séance de débats. Saluant la politique financière du pays, Zakaria Bedroun a mis en avant le fait de ne pas avoir abandonné le principe de la préservation du caractère social de l'Etat «avec des mesures qui améliorent le pouvoir d'achat des citoyens», en plus d'encourager l'investissement. Le fait de consacrer un plus grand budget dans le cadre du PLF 2026 traduit «la volonté du président de la République de poursuivre les efforts de déve-

loppement». Ce constat n'empêche pas, selon lui, d'exposer certaines observations, relatives principalement à l'octroi du foncier économique.

Selon lui, «des milliers d'investisseurs attendent l'attribution du foncier pour concrétiser leur projet», appelant, par ailleurs, à la révision du système de subventions ainsi qu'à l'instauration d'une fiscalité équitable.

Riadh Henachi de la même formation politique a, de son côté, signalé la conjoncture particulière dans laquelle est établi le PLF 2026, qui n'a pas empêché, a-t-il affirmé, de «préserver le pouvoir d'achat des citoyens», d'améliorer le climat des affaires ainsi que «de maîtriser les grands équilibres financiers».

Certains points sont néanmoins appelés à être améliorés, a tenu à signaler M. Henachi, évoquant l'absence d'indicateurs permettant l'évaluation du niveau de réalisation des

objectifs fixés, tout en recommandant la numérisation du système fiscal. Et cela, a-t-il préconisé, à travers la mise en place d'un système unifié qui regroupe différents services concernés, à l'instar des impôts, des douanes et du CNRC, en vue de réduire l'évasion fiscale et d'augmenter les recettes de l'Etat.

Pour le député indépendant Brahim Aftouche, il y a besoin de plus de fonds pour financer différents projets de développement et d'investissement. Notant la dépendance aux recettes des hydrocarbures, l'élu indépendant a souligné la nécessité de continuer le processus de la diversification de l'économie nationale.

Il est temps, a-t-il ajouté, de relancer la machine économique et de diversifier les recettes, signalant, par ailleurs, la visibilité qu'offre l'établissement de la loi de finances dans le cadre de la loi 18-15.

Lilia Aït Akli

Bouzred : «Le gouvernement poursuivra les réformes structurelles»

LE MINISTRE des Finances, Abdelkrim Bouzred, a présenté hier les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2026 (PLF) lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN). Ce projet de loi est axé sur une croissance soutenue et une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Il prévoit également la poursuite des réformes économiques, la diversification des secteurs productifs et le maintien des grands équilibres financiers du pays.

Le ministre a affirmé, dans ce sens, la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes structurelles visant à diversifier l'économie nationale, à encourager l'investissement productif et à relancer les grands projets structurants. Cette stratégie, a-t-il souligné, vise à valoriser la production nationale, à renforcer la compétitivité du pays et à assurer une croissance durable, appuyée par une amélioration continue des indicateurs macroéconomiques.

Lors de la séance plénière, présidée par Brahim Boughali, président de l'APN, M. Bouzred a souligné que le PLF 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par une «reprise progressive de l'activité économique», résultat, selon lui, des efforts soutenus du gouvernement dans divers secteurs. Il a également mis en avant «la poursuite des politiques publiques visant à encourager l'investissement, diversifier l'économie nationale, relancer les grands projets structurants et stimuler les exportations». Selon les prévisions, la croissance économique devrait atteindre 4,1 % en 2026, avant de s'élever à 4,4 % en 2027 puis 4,5 % en 2028. Cette dynamique sera tirée principalement par les secteurs hors hydrocarbures, notamment l'agriculture et l'industrie, considérés comme les piliers de la diversification économique. Le cadrage budgétaire a été établi sur la base d'un prix fiscal de référence de 60 dollars le baril de pétrole brut pour la période 2026-2028,

avec une stabilisation du prix du marché autour de 70 dollars.

Sur le plan sectoriel, le secteur agricole devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 5,4 %, soutenue par une amélioration de la productivité, notamment dans les filières céréalières. Le secteur industriel devrait croître de 6,2 %, tandis que le bâtiment et les travaux publics afficheraient un rythme de 5,1 %, favorisé par la reprise des investissements dans les infrastructures et le logement. Le secteur des services suit cette tendance, avec une progression estimée à 5 % par an, portée par l'expansion de l'activité économique.

Le projet de loi s'inscrit dans la continuité de la politique budgétaire actuelle, fondée sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes. L'objectif affiché est de réduire progressivement le déficit global du Trésor public, tout en préservant les grands équilibres économiques.

Rim Boukhari

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET AUX ENTREPRISES

L'appui du PLF 2026

LE PROJET de loi de finances 2026 propose une série de mesures visant à soutenir l'investissement et à dynamiser l'activité économique, notamment par la simplification des procédures fiscales, l'encouragement des start-up et le soutien aux exportateurs.

Le projet de loi, en débat à l'APN, prévoit notamment de porter à deux ans, au lieu d'un an, la durée d'exonération fiscale accordée aux start-ups lors du renouvellement de leur label, et de reconduire les avantages fiscaux accordés aux incubateurs d'entreprises lors de chaque renouvellement de leur label. Cette mesure vise à introduire des modifications profondes dans le régime fiscal applicable aux organismes d'accompagnement détenteurs du label «incubateur». L'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés est ainsi renouvelable à chaque renouvellement du label. Le PLF accorde aussi une importance particulière à l'exportation, qui se traduit par un ensemble de mesures, citant le soutien des entreprises et les exportateurs à participer à des événements économiques internationaux spécialisés. Il propose, dans ce sens, une prise en charge intégrale, et non partielle (entre 50 et 80%), de leurs frais de participation par le biais du Fonds spécial de promotion des exportations.

Le projet de loi de finances 2026 comprend également des dispositions douanières relatives à la micro-importation, permettant aux personnes exerçant cette activité de bénéficier de statut de l'auto-entrepreneur. Ainsi, les importations réalisées dans ce cadre sont soumises à un taux de droit de douane réduit de 5 % et sont exonérées de TVA, de droits de douane et autres taxes et redevances applicables à l'importation.

De plus, le dédouanement est effectué au moyen d'une déclaration simplifiée auprès des douanes. Les contribuables exerçant une activité de micro-importation sont soumis à un taux d'imposition forfaitaire unique de 0,5 % par transaction d'importation.

Ce taux est calculé sur la valeur en douane, majorée des droits de douane et d'une marge forfaitaire de 30 %. Le projet de loi prévoit également des incitations pour les entreprises souhaitant investir dans le développement de l'hydrogène vert, les projets de boisement et de reboisement, ainsi que les projets de production et de valorisation des énergies renouvelables. Ces dépenses sont déductibles du bénéfice imposable, à condition que le montant total de cette déduction n'excède pas 5 %.

Des incitations fiscales concernent également un allègement fiscal sur les intrants destinés à la fabrication des panneaux solaires photovoltaïques.

Le PLF a également introduit des mesures visant l'encouragement des activités de la pêche maritime et de l'aquaculture, avec principalement l'exonération des droits de douane et l'application d'un taux de 9 % pour la taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations d'importation des matières premières entrant dans la production d'aliments destinés à l'aquaculture.

M. B.

RÉFORME DU STATUT DES MAGISTRATS

Pour une justice indépendante et modernisée

En présentant devant la commission des affaires juridiques de l'Assemblée populaire nationale le projet de loi organique portant statut de la magistrature, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemâa, a défendu une réforme profonde visant à aligner le corps judiciaire sur les exigences de la Constitution de 2020.

Ce texte, qui redéfinit les prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature et renforce les garanties d'indépendance des juges, ambitionne de moderniser le fonctionnement de la justice, de valoriser la formation des magistrats et de consolider la transparence du système judiciaire.

Le ministre a, d'emblée, déclaré que « la loi actuellement en vigueur, promulguée en 2004 dans le cadre de la Constitution de 1996, ne répond plus, avec le temps et les mutations, aux exigences de la conjoncture politique, sociale et institutionnelle ». Soulignant que le nouveau projet s'inscrit dans « une vision de réforme globale destinée à renforcer l'indépendance du juge, garantir la transparence de sa carrière et améliorer le fonctionnement du service public de la justice », il a tenu à préciser que composé de 110 articles répartis en trois grands axes, le projet de loi organique a pour objectif de « doter la magistrature d'un cadre moderne, cohérent et conforme aux principes constitutionnels de 2020 ».

Le premier axe porte sur la consécration du rôle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) comme organe unique chargé de la gestion du parcours professionnel du juge, « de sa nomination jusqu'à sa mise à la retraite ». M. Boudjemâa a expliqué que le texte prévoit que « le bureau permanent du Conseil, en coordination avec le ministère de la Justice, se chargera de la répartition des nouveaux juges au sein des différentes juridictions ». Il confie également au Conseil la mission d'approuver les programmes de formation continue et spécialisée des magistrats, tout en lui attribuant de nouvelles prérogatives en matière d'autorisation d'activités annexes ou de suivi du parcours professionnel. Le projet introduit, en outre, la création de nouvelles fonctions judiciaires qualifiantes permettant l'accès à la Cour suprême et au Conseil d'Etat, à travers la fonction de juge assistant, pour laquelle le Conseil



supérieur de la magistrature disposera d'un pouvoir d'agrément et de nomination. Le deuxième axe de la réforme a pour objectif, a assuré le ministre, à « consolider l'indépendance du juge et préserver la dignité du corps judiciaire ». Le projet encadre ainsi les conditions de mutation des magistrats, dans un souci d'équilibre entre les nécessités du service public de la justice et les intérêts personnels des concernés. Les juges pourront demander leur mutation, soit dans le cadre du mouvement annuel, soit « pour des raisons exceptionnelles prévues par la loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature ». Le ministre a souligné que le texte garantit « de nouveaux droits au juge », notamment « le droit à l'exercice syndical, le bénéfice des congés et la protection de l'Etat en cas d'agression ou de menace liée à l'exercice de ses fonctions ». Souhaitant renforcer la neutralité du

magistrat, M. Boudjemâa a mis l'accent sur l'interdiction faite aux juges d'adhérer à un parti politique, exercer un mandat électif à caractère politique ou toute activité lucrative », à l'exception « de l'enseignement et de la formation », sous réserve d'un agrément du président du bureau permanent du CSM.

DISCIPLINE, TRANSPARENCE ET PROTECTION DU JUGE

En outre, le ministre a détaillé les dispositions relatives à la discipline, affirmant que « le projet définit avec précision les fautes professionnelles graves pouvant entraîner la révocation du magistrat, ainsi que les garanties qui lui sont reconnues dans le cadre de la procédure disciplinaire ». Il a ajouté que « la compétence de suspension du juge sera désormais transférée au Conseil supérieur de la magistrature » et que les procédures d'abandon de poste

seront « simplifiées, claires et assorties de délais strictement encadrés ». Le texte garantit aussi « le respect du droit à la défense du juge à toutes les étapes de la procédure disciplinaire ». Afin de séparer les pouvoirs d'instruction et de décision, le ministre a précisé que « l'Inspection générale du ministère de la Justice sera chargée d'engager les poursuites disciplinaires au nom du garde des Sceaux », dans le but de « consacrer le principe de séparation entre l'autorité de poursuite et celle de jugement ». Concernant la formation, M. Boudjemâa a relevé l'importance du « rôle central de l'Ecole supérieure de la magistrature », chargée d'assurer « la formation de base des étudiants magistrats » et de coordonner avec le CSM pour « la mise en œuvre de programmes de formation continue et spécialisée ». Il a précisé que « le projet accorde une attention particulière à la qualification du juge, acteur essentiel de la protection des droits et libertés et garant de la justice sociale ». Le texte maintient, par ailleurs, la possibilité de prolonger la durée d'activité des magistrats après l'âge de la retraite, jusqu'à 65 ans pour les juges des cours et tribunaux administratifs d'appel et jusqu'à 70 ans pour ceux de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, avec possibilité de recourir à leur expertise par voie de contrat.

Le projet de loi organique prévoit une période probatoire d'un an, renouvelable, pour les magistrats issus de l'École supérieure de la magistrature, sans pouvoir rendre de jugements ni ordonner de détentions provisoires. Il précise leurs devoirs professionnels, notamment l'interdiction d'utiliser les réseaux sociaux pour débattre d'affaires judiciaires. L'objectif est de renforcer la transparence, la compétence et l'indépendance de la magistrature, en conformité avec les engagements constitutionnels pour une justice moderne et équitable.

Sihem Bounabi

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ RAMADAN 2026

Ouverture des inscriptions jusqu'au 8 décembre

DANS la perspective du mois sacré, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a annoncé, hier, l'ouverture officielle des inscriptions pour bénéficiaire de l'aide de solidarité du ramadan destinée aux familles démunies. Fixée à 10 000 DA, cette aide financière s'inscrit dans la continuité de la politique sociale de l'Etat visant à soutenir les foyers les plus vulnérables durant le mois de ramadan.

Les inscriptions s'étaleront sur une période de trente jours, jusqu'au lundi 8 décembre, a précisé le ministère, soulignant que cette opération s'effectue conformément au décret ministériel du 20 octobre 2025, fixant les dates de la révision annuelle du fichier numérique des bénéficiaires potentiels de la prime de solidarité. Le dispositif a été conçu pour simplifier les démarches administratives et assurer une plus grande transparence. Les citoyens éligibles peuvent ainsi s'inscrire en ligne via le portail électronique du ministère à l'adresse : <https://prestations.interieur.gov.dz/solidariteramadhan>. Cette plate-forme est accessible uniquement aux détenteurs d'une carte nationale d'identité biométrique.

Pour ceux qui ne disposent pas de cette carte, l'inscription reste possible auprès des services de la commune de résidence, à travers un formulaire spécifique disponible en téléchargement sur le site officiel du ministère. Les personnes intéressées par cette aide doivent s'adresser au service des affaires sociales de leur commune de résidence, en fournissant le formulaire de renseignements personnels dûment rempli, un mandat postal barré et une copie de leur carte nationale d'identité.

Le ministère rappelle que cette aide est exclusivement destinée aux familles en situation de précarité, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 25-86 du 22 février 2025, instituant la prime de solidarité du ramadan. Sont concernés les foyers dont le couple, époux et épouse, ne dispose d'aucun revenu ou dont le revenu mensuel net global ne dépasse pas le salaire national minimum garanti, fixé à 20 000 DA.

Les services communaux, appuyés par les enquêtes sociales et de terrain, devront attester de la situation réelle du chef de famille avant toute validation du dossier. Le ministère a mis l'accent sur l'importan-

ce de fournir des informations exactes et vérifiables, soulignant que toute déclaration incomplète ou erronée pourrait entraîner le rejet de la demande. Le ministère a également précisé que les bénéficiaires de la prime de l'année 2025 devront procéder au renouvellement de leur demande dans les délais impartis afin de maintenir leurs droits.

Il convient de rappeler que dans une note officielle, adressée aux walis et aux présidents des Assemblées populaires communales (APC), le ministère a ordonné la numérisation complète de la procédure d'attribution de cette aide, tout en préservant la confidentialité des données personnelles.

Les autorités locales devront désormais recourir à un système d'information interne développé par le ministère, couvrant toutes les étapes de l'opération, en l'occurrence l'inscription, l'enquête sociale, la validation et le versement sur les comptes postaux des bénéficiaires.

Les enquêtes sociales se feront grâce à l'interconnexion du système informatique avec les bases de données des caisses de sécurité sociale (CNAS, CASNOS), de la

Caisse nationale de retraite ainsi que des services des cartes grises. Les bureaux d'action sociale effectueront les vérifications complémentaires directement, tandis que des équipes locales mèneront des enquêtes de terrain pour confirmer l'éligibilité des demandeurs. Les communes sont appelées à intensifier les vérifications et à finaliser l'enregistrement des dossiers avant le 15 décembre 2025, avec possibilité de radier les personnes non éligibles jusqu'à la clôture des investigations.

Il convient de noter que cette mesure s'inscrit dans une démarche de solidarité nationale consolidée par l'Etat, soucieux de préserver la dignité des familles les plus fragiles à l'approche du mois de jeûne. Par cette opération, les autorités entendent à la fois renforcer la justice sociale, moderniser les procédures d'aide publique et consolider la confiance entre les institutions et les citoyens. A travers la numérisation et la rigueur administrative, le dispositif de l'allocation de solidarité du ramadan 2026 se veut plus équitable, plus transparent et mieux adapté aux réalités sociales du pays.

Sihem B.

UNESCO

Adoption de quatre résolutions majeures en faveur de la Palestine

Quatre résolutions majeures en faveur de la Palestine ont été adoptées à l'unanimité lors de la 43e Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), tenue à Samarcande en Ouzbékistan, a rapporté hier l'agence palestinienne de presse, Wafa.

Une des résolutions adopte un plan d'action urgent pour la bande de Ghaza, visant à atténuer l'impact de la situation actuelle sur l'éducation et la culture. Elle prévoit la création d'un compte dédié aux contributions volontaires, un suivi actif des mesures nécessaires et l'implication directe de l'UNESCO dans leur mise en œuvre, selon la même source.

La deuxième résolution concerne El-Qods occupée, avec un plan spécifique pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille ville. Les deux autres résolutions portent sur la protection et le soutien aux Institutions éducatives et culturelles dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que sur la poursuite des programmes éducatifs de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés (UNRWA).

Saluant ces décisions, un membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et président de la Commission nationale palestinienne pour l'éducation, la culture et la science, Ali Abu Zuhri, cité par Wafa, les a qualifiées de "victoire diplomatique majeure pour la Palestine et un soutien concret à ses droits culturels et éducatifs".

"Ces résolutions fournissent des outils juridiques et éthiques pour demander des comptes à l'occupation et protéger les droits des Palestiniens à l'éducation, à la culture et au patrimoine", a-t-il déclaré, appelant les

Etats membres de l'UNESCO et les partenaires internationaux à apporter un soutien financier et technique immédiat pour la reconstruction des écoles, la reprise des activités éducatives et l'assistance psychosociale aux élèves et enseignants touchés par les agressions sionistes.



Les résolutions insistent sur la nécessité de porter une attention particulière aux plans de redressement des écoles à Ghaza, à l'enseignement supérieur, aux programmes pour les maternelles et les élèves en situation de handicap, ainsi qu'au renforcement des partenariats internationaux pour l'échange d'expertise. Les délégations

arabes, islamiques et alliées ont, elles, exprimé leur pleine solidarité avec le peuple palestinien, saluant le consensus international obtenu et réaffirmant leur engagement à mettre fin à l'occupation et à garantir à la Palestine ses droits souverains dans les domaines éducatifs, culturels et scientifiques. **R. I**

EXPORTATION DE CERTAINS MÉTAUX RARES VERS LES ETATS-UNIS La Chine suspend l'interdiction

LA CHINE a suspendu, hier, une interdiction d'exportation vers les Etats-Unis visant le gallium, le germanium et l'antimoine, des métaux rares cruciaux pour l'industrie moderne, un nouveau signe de détente entre les deux pays.

Les restrictions, qui avaient été mises en place en décembre 2024, visaient les biens dits à "double usage", c'est-à-dire pouvant être utilisés pour des applications civiles mais aussi militaires.

« Les interdictions sont suspendues dès ce dimanche et jusqu'au 27 novembre 2026 », a indiqué le ministère chinois du Commerce dans un communiqué. Cette annonce est un nouveau signe de bonne volonté de

Pékin, dans la foulée de la rencontre entre les présidents chinois Xi Jinping et américain Donald Trump le 30 octobre en Corée du Sud. Ce sommet avait permis de dissiper des mois de tensions qui ont crispé l'économie mondiale.

"En principe, l'exportation vers les Etats-Unis de produits à double usage liés au gallium, au germanium, à l'antimoine et aux matériaux superdurs ne sera pas autorisée", stipulait l'interdiction de décembre 2024 - désormais suspendue.

Ce dossier était devenu un sujet de contentieux entre Pékin et Washington, car les deux pays rivalisent pour la domination technologique mondiale alors que ces

métaux rares sont essentiels à l'industrie moderne.

Le gallium, que l'on trouve notamment dans les circuits intégrés, les LED et les panneaux photovoltaïques, est considéré comme une matière première critique, selon l'Union européenne. Quant au germanium, il est indispensable pour les fibres optiques et l'infrarouge.

La Chine est un producteur mondial majeur de ces métaux rares. Le ministère chinois du Commerce, dans son court communiqué de dimanche, a également annoncé l'assouplissement de restrictions sur les exportations de produits à double usage liés au graphite. **R. I**

GUINÉE

Neuf candidats retenus à l'élection présidentielle du 28 décembre

LA COUR suprême en Guinée a publié samedi une liste provisoire de neuf candidats à l'élection présidentielle du 28 décembre sur laquelle figure le président de transition, Mamadi Doumbouya. Parmi 51 dossiers enregistrés, la Cour

suprême a retenu huit autres candidats, pour la plupart peu connus du grand public. Les candidats recalés ont 72 heures pour faire appel. La Cour suprême disposera de 48 heures pour trancher après réception des recours. Le scrutin présidentiel, espéré

depuis des années par la population et la communauté internationale, doit acter la fin de la transition en cours depuis septembre 2021. Plus de 6,5 millions d'électeurs sont attendus aux urnes pour la présidentielle du 28 décembre 2025.

LÉGISLATIVES EN IRAK

Vote anticipé des forces de sécurité

LES MEMBRES des forces de sécurité irakiennes ont commencé hier à voter, par anticipation, en vue des élections législatives de mardi, ont rapporté des médias locaux. Les bureaux de scrutin ont ouvert ce matin pour les 1,3 million de membres des forces armées et de police appelés à garantir la sécurité de ces législatives auxquelles 21 millions d'électeurs sont conviés, selon l'agence officielle Iraqi News Agency. Le scrutin vise à élire 329 députés pour un mandat de quatre ans, ouvrant la voie à la désignation d'un nouveau président - poste largement honorifique réservé à un Kurde - et d'un Premier ministre - traditionnellement chiite - choisi après de longues tractations.

Les électeurs devront départager plus de 7.700 candidats, dont près d'un tiers de femmes. Les femmes doivent occuper au moins 25% des sièges, selon un système de quotas, tandis que neuf sont réservés aux minorités. Vendredi soir, le Premier ministre Mohammed Shia Al-Soudani a exhorté les citoyens à voter librement et sans contrainte, qualifiant leur participation de "confiance, responsabilité et voix de l'avenir".

Il a souligné que "le vote transmettra un message clair sur le nouvel Irak, dont le peuple est déterminé à assurer le transfert pacifique du pouvoir par les urnes".

Le Parlement actuel, élu le 9 janvier 2022, arrive à terme le 8 janvier 2026. La loi impose la tenue des élections législatives au moins 45 jours avant la fin du mandat.

LA TEMPÊTE FUNGWONG SE TRANSFORME EN SUPER-TYPHON

Près d'un million de personnes évacuées aux Philippines

LA TEMPÊTE Fung-wong, dont le diamètre couvre virtuellement l'intégralité du pays, s'est dirigée hier vers les Philippines depuis l'est en soufflant des vents de 185 km/h, voire de 230 km/h en pointe. Une population de près d'un million de personnes ont été évacuées, moins d'une semaine après le passage déjà dévastateur du typhon Kalmaegi. Plus précisément, ce sont au total 916 863 de personnes qui avaient été évacuées en début d'après-midi, a indiqué un haut responsable de la Défense civile, Rafaelito Alejandro, lors d'un point presse, selon les informations rapportées par plusieurs sites d'information.

Les écoles et bâtiments publics resteront fermés aujourd'hui lundi, dans une large partie du pays, notamment dans la capitale Manille, et près de 300 vols ont déjà été annulés, selon les autorités. La petite île risque d'être frappée de plein fouet par Fung-wong, a prévenu le service météorologique. Selon les scientifiques, le réchauffement climatique généré par l'activité humaine rend les phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, plus meurtriers et plus destructeurs. "Les vagues ont commencé à gronder vers 7 heures du matin, heure locale, soit minuit (heure d'Alger). Quand elles frappent le bris-lame, on dirait que le sol tremble", a témoigné Edson Casarino, un habitant de l'île de Catanduanes (nord-est).

Mise en service d'un tronçon de la RN 86

DANS le but de faciliter la circulation automobile et de renforcer la sécurité des usagers, un tronçon de 6,8 km de la route nationale (RN) n 86, entièrement réhabilité, a été réceptionné et remis en service dans la commune de Merouana, à Batna. C'est ce qu'a indiqué hier, la direction des travaux publics.

A ce propos, le directeur local du secteur, Fouad Boutaghriout, a affirmé à l'APS, dans ce contexte, que ce projet réceptionné a été réalisé pour un montant de plus de 156 millions de dinars, dans le cadre d'un programme sectoriel relatif à l'entretien des routes nationales.

Un programme, a ajouté le même responsable, qui a permis de prendre en charge ce tronçon de la RN 86, fortement dégradé dès lors qu'il n'a bénéficié, depuis des années, d'aucune opération de maintenance.

Une entreprise spécialisée a pris en charge la réalisation du projet dont l'achèvement et la réouverture permettent de faciliter la circulation automobile et de renforcer la sécurité des usagers dans cette région de la wilaya, selon la source.

La RN 86 qui traverse plusieurs communes de la wilaya de Batna, depuis Djerma jusqu'à Ras El Aïoun, en passant par Seriana, Oued El Ma, Merouana et Lemcen, revêt une grande importance en raison de la densité de la circulation qui y est observée tout au long de l'année.

R. R.

RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL À MOSTAGANEM

Plus de 1 000 logements concernés

UNE ENVELOPPE de 140 millions de dinars a été investie pour le raccordement de plus de 1.000 logements du village de Cheraïfia, relevant de la commune d'Achâacha (wilaya de Mostaganem), au réseau de gaz naturel. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué des services de la wilaya.

Selon la même source, cette opération, dotée d'une enveloppe de 140 millions de dinars provenant du Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, permettra l'alimentation en gaz de 1.047 logements situés dans le village de Cheraïfia et ses environs, au nord de la commune d'Achâacha, à l'extrême Est de la wilaya de Mostaganem. Le projet, dont une partie est déjà entrée en service au début du mois en cours, sera totalement achevé dans les prochains jours. Il comprend la pose d'un réseau de distribution de plus de 34 km, pour un coût moyen de 115.000 dinars par logement, précise le communiqué.

Lors de sa récente visite dans la région, le wali de Mostaganem, Ahmed Bou-douh, a appelé à accélérer les procédures administratives et techniques nécessaires pour finaliser le raccordement des habitations restantes au réseau d'assainissement, condition préalable à leur connexion au réseau de gaz naturel, tout en respectant les délais contractuels du projet, a souligné la même source.

Le village de Cheraïfia, considéré comme la deuxième plus grande agglomération secondaire de cette commune, a également bénéficié d'un projet de construction d'un nouvel tablissement scolaire (collège), dont la pose de la première pierre est prévue pour le mois de décembre prochain, ajoute la même source.

R. R.

DIRECTION DES MOUDJAHIDINE DE TISSEMSILT

Un riche programme pour la mémoire

La direction des Moudjahidine et Ayants-droit de la wilaya de Tissemsilt a élaboré un programme riche et varié consacré aux événements et aux figures emblématiques de la région de l'Ouarsenis durant la glorieuse Guerre de libération nationale, comprenant des conférences historiques et des journées d'étude. C'est ce qu'a annoncé, hier, Abdelkrim Khodri, directeur du secteur.



Dans ce sens, le même responsable a précisé que pas moins de 42 conférences historiques sont programmées dans ce cadre. Celles-ci, entamées en septembre dernier et qui se poursuivront jusqu'au mois de juin prochain, abordent les grandes batailles et événements survenus dans la région de l'Ouarsenis relevant de la wilaya IV historique, ainsi que les héros qui y ont pris part dans leur lutte contre le colonialisme français pendant la Révolution de Novembre.

A cette occasion, des historiens et chercheurs sont invités à traiter de ces épisodes

marquants, tandis que des moudjahidine viennent témoigner du déroulement des batailles et des actes héroïques de leurs compagnons d'armes, tombés en martyrs ou survivants, dans la conduite de ces combats contre l'occupant français.

Ces activités connaissent également la participation d'étudiants de l'université de Tissemsilt, d'élèves de lycées, ainsi que de différents acteurs de la société civile de la wilaya.

Le programme comprend, en outre, une journée d'étude consacrée à la procédure de dénomination des lieux et des infra-

structures publiques de la wilaya, conformément aux directives du ministère des Moudjahidine et Ayants-droit.

Le directeur a rappelé que la précédente édition du Colloque avait porté sur plusieurs figures révolutionnaires et batailles historiques de l'Ouarsenis, notamment la bataille de Sidi Rabah (commune d'El-Melâab), celle de Bouzegza (commune de Sidi El-Antri), la bataille de Garâat Mout (commune d'El-Arbaâ), ainsi que l'attaque du poste militaire de Tarabi (commune d'Ouled Bessam), entre autres.

R. R.

FORMATION EN MÉTIERS D'ARTISANAT À CONSTANTINE Lancement de quatre nouvelles sessions

A L'OCCASION de la célébration de la journée nationale de l'artisan, 9 novembre de chaque année, quatre nouvelles sessions de formation en métiers d'artisanat ont été lancées hier à Constantine. Cet événement a été initié dans le cadre d'un programme tracé par la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM). C'est ce qu'a fait savoir, Abdelghani Sifer, de son directeur.

Cinquante jeunes artisans bénéficient dans le cadre de ces sessions de formation qui concernent la couture, la coiffure dame, la fabrication des savons naturels en plus de la broderie électronique qui a été organisée pour la première fois à l'échelle locale, a-t-il déclaré à l'APS.

Les participants à ces stages bénéficieront d'une formation théorique et pratique au niveau des ateliers de l'école de formation et d'amélioration du niveau de la CAM, encadrés par des maîtres artisans spécialisés ayant une expérience de 30 ans et plus, a indiqué la même source.

Soulignant que 2 sessions de formation liées à la fabrication des habits traditionnels et l'extraction des huiles ciblant 18 personnes, ont été organisées depuis octobre dernier, M. Sifer a ajouté que l'ensemble de ces formations de court, moyen et long terme, vise à valoriser le savoir-faire local, à encourager les jeunes à s'engager dans l'artisanat et à améliorer les compétences des artisans.

A Constantine, le programme de célébration de la journée nationale de l'artisan a consisté également en l'ouverture au centre culturel M'hamed-Yazid de la commune d'El Khroub d'une exposition sur l'artisanat et les métiers, regroupant 26 artisans, selon la même source.

Selon le directeur de la CAM, 16 artisans constantinois, toutes spécialités confondues, prennent part à la 26ème édition du Salon international de l'artisanat traditionnel (SIAT), qui se déroule au Palais de la culture Moufdi-Zakaria à Alger du 9 au 15 novembre.

R. R.

FRÉQUENTATION RECORD DU SILA 2025

Plus de 5,6 millions de visiteurs

Le rideau est tombé, samedi, sur la 28^e édition du Salon international du livre d'Alger (SILA), placé sous le slogan « Le livre, carrefour des cultures ». Et s'il est un constat qui s'impose selon les autorités culturelles, c'est celui de la démesure du succès rencontré cette année : « avec plus de 5,6 millions de visiteurs, le salon a battu un record et confirmé sa place parmi les grands rendez-vous culturels mondiaux ».

Cette dynamique a été saluée par la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, lors de la cérémonie de clôture organisée à la grande salle des conférences « Assia Djebbar ». Elle a, à cet égard, déclaré que le SILA « dépasse désormais le cadre d'un événement culturel pour devenir une véritable voie nationale ouverte sur le monde ». Selon ses propres termes, l'édition 2025 illustre, d'ailleurs, « la soif d'apprentissage et de connaissance d'une société qui lit et qui réfléchit, et qui construit, ainsi, son avenir ».

Devant cet engouement, la ministre a annoncé que la prochaine édition du SILA s'étendra sur une durée plus longue. Dorénavant, ce rendez-vous, a-t-elle détaillé, « ambitionne de durer plus longtemps, dans le but de permettre au public de profiter pleinement des rencontres et des milliers de nouveautés proposées chaque année ».

Dans cette optique, Malika Bendouda a dit qu'elle avait placé le livre « au centre des priorités de son département, et ce, depuis sa prise de fonctions ». Et de relever : « Le livre est au centre, et la culture qui naît de la lecture est celle qui perdure et s'élève ». La ministre a, en outre, indiqué que les préparatifs de la prochaine édition étaient déjà en cours et que les futures éditions seraient « plus éclairantes, plus vastes et plus marquantes », avec l'ambition de faire voyager le livre « jusqu'à chaque foyer, chaque bibliothèque et chaque lecteur en quête de nouveautés éditoriales ». Mme Bendouda a, aussi, affirmé que « le SILA ne ferme pas ses portes, il ouvre au contraire de nouveaux horizons ». L'enjeu, a-t-elle précisé, n'est pas ponctuel, mais inscrit dans un projet national durable, destiné à encourager la pratique de la lecture dans le quotidien des Algériens. Dans le même esprit, Elle a déclaré que « le ministère s'engageait à renforcer la coopération entre toutes les institutions nationales afin que le livre puisse atteindre tous les recoins du pays et garantir un accès équitable à la culture ».

Pour sa part, Mohamed Iguerba, commissaire du salon, n'a pas caché sa satisfaction. Il a confirmé que la fréquentation finale pourrait dépasser les six millions de visiteurs une fois les chiffres, définitivement établis. Pour lui, cette édition marque aussi un tournant : « Nous avons atteint un record historique, tant en termes de public que de présence internationale. »

Selon le commissaire du Salon, plusieurs indicateurs confirment l'ampleur du succès de cette édition : « Pas moins de 1 258 exposants issus de 49 pays ont pris part à l'événement, déployé sur une surface de 23 000 m². Les visiteurs pouvaient découvrir plus de 140 000 titres et participer à 530 activités culturelles, allant des conférences aux débats, en passant par les séances de dédicace. Le Salon a également accueilli 270 invités étrangers ».

« La dimension internationale a été fortement renforcée, avec la participation de figures littéraires de premier plan et l'ouverture de nouveaux dialogues intellectuels. Les discussions ont porté sur des thématiques contemporaines, renouvelant ainsi les positions de l'Algérie et mettant en lumière son rôle culturel et civilisateur dans le monde », a-t-il poursuivi.

Remise des prix « Mon Premier Livre »

La clôture de l'événement a, notamment, été marquée par la remise des prix du



concours « Mon Premier Livre », dédié aux auteurs de moins de 35 ans publiant leur premier roman. Pour cette édition, le jury, présidé par la professeure de littérature Inchirah Saâdi, a récompensé quatre jeunes écrivains, à savoir Amir Sairi, lauréat du prix du meilleur roman en arabe pour « Ailes de la Rébellion » ; Khadija Benkrou, primée en tamazight pour « Pour ton visage, ô Liberté » ; Abdelmalek Azzaoui, couronné en français pour « À contre-flux » ; et Salma Chergui, distinguée pour le meilleur roman en anglais avec « Raïs Hamidou... le Chevalier des mers ».

Du reste, la cérémonie a été l'occasion d'honorer plusieurs chercheurs et écrivains algériens, parmi lesquelles Abdelhamid Bouraïou, Makhlof Amer, Nadia Nouacer, Abdelhamid Chekil, Habiba Mohammedi, Christiane Chaulet-Achour et Bachir Khelif.

« LOCOMOTIVE DU SAVOIR » : LA LECTURE EN MOUVEMENT

Pour accompagner la clôture du salon et prolonger son esprit au-delà des pavillons du Palais des expositions maritimes, la ministre a lancé, ce même jour à la station de tramway Les Fusillés, une initiative baptisée « La locomotive du savoir ». Ce dispositif est mis en œuvre conjointement par le ministère de la Culture et des Arts et la Société de gestion du tramway (SETRAM).

Au cours d'un point de presse, Malika Bendouda a, en ce sens, indiqué que cette initiative vise à amener le livre dans les espaces publics à travers plusieurs wilayas, à bord de tramway, et surtout prochainement dans les trains. Et d'ajouter : « Concrètement, les usagers pourront emprunter un ouvrage pour leur trajet, le feuilleter, le partager ou le déposer dans une autre station. Une manière de garder le lien entre lecteurs et livres, même après la fin du salon ».

Le projet intègre également le numérique, car des QR codes offrent un accès direct à la Bibliothèque nationale et à d'autres catalogues internationaux, en arabe, en français et en anglais. Une extension stratégique destinée à toucher les jeunes et à élargir l'offre disponible, toujours selon la



ministre.

D'après la même responsable, une dimension patrimoniale vient enrichir l'opération, des conteurs traditionnels monteront, régulièrement, à bord de certaines rames pour transmettre récits et légendes du patrimoine oral algérien. « Associations et acteurs de la lecture accompagneront le dispositif pour assurer un renouvellement permanent des livres mis à disposition et

encourager le partage entre voyageurs », a-t-elle encore affirmé. Et de conclure : « Ce projet consiste à faire du livre un véritable compagnon de route dans la locomotive du savoir, en généralisant l'initiative. Lorsqu'un enfant découvre un livre, cela peut éveiller en lui le désir de poursuivre la lecture et la découverte ».

Khalil Aouir

LIGUE 1 MOBILIS :

USMA et CRB se neutralisent, le MCO frappe fort

La première partie de la 11e journée de la Ligue 1 Mobilis du football national, disputée ce samedi, a enregistré un match nul dans le derby algérois entre le CR Belouizdad et l'USM Alger, et la victoire du MC Oran à Béchar face au MB Rouissat (0-1), alors que l'USM Khenchela a enregistré sa première victoire de la saison face à l'ES Mostaganem (1-0), au moment où l'ES Sétif a été tenue en échec à domicile face à l'Olympique Akbou (1-1).

Au stade du 5-Juillet d'Alger, sous une pluie fine, le derby algérois entre le Chabab de Belouizdad et l'USM Alger s'est terminé sans vainqueur. D'ailleurs, les deux équipes ont fourni de gros efforts durant la partie pour tenter de prendre l'avantage, mais le manque de réalisme d'un côté comme de l'autre n'a pas permis aux spectateurs présents de voir des buts, ce qui est bien dommage. Et finalement, ce match s'est terminé sans vainqueur. Suite à ce nul, les deux équipes partagent la 6e place avec un total de 14 points chacune, avec deux matchs en retard. Restant sur 3 victoires de suite, le CR Belouizdad voulait enchaîner à l'heure de recevoir l'USM Alger au 5-Juillet. Cependant, après une prestation très loin des attentes, les Belouizdadis se contentent d'un petit point face à une équipe qui a tout verrouillé derrière. C'était la rencontre de la confirmation pour le CRB qui restait sur deux succès probants face respectivement à l'ASO et l'ESM. Il fallait donc tout faire pour essayer de gagner et aller chercher les trois points de la victoire et, surtout, continuer à progresser au classement général du championnat. Cependant, les choses ne se sont pas aussi bien passées que prévu puisque les hommes de Sead Ramovic n'ont pas réussi à atteindre leur objectif et se contentent d'un triste match nul sans attrait et sans saveur. Le CRB, et contrairement aux deux derniers matchs, n'a pas réussi à reproduire le même genre de prestation que face à l'ESM ou l'ASO et cela fait que l'équipe a manqué de créativité et d'impact. Les Belouizdadis n'ont pas réussi à faire sauter le verrou usmiste installé par Abdelhak Benchikha. Un nul qui n'arrange clairement pas les affaires de la formation de Laâqiba du moment que l'équipe n'avance pas comme souhaité au classement général et manque une belle occasion de se rapprocher du podium.

Par ailleurs, au stade OPOW de Rouissat, le MBR local a subi une lourde défaite face à une impressionnante formation du MC Oran (1-3). Boukholda ouvre la marque pour le MCO (17'), avant qu'Abdul Fataoui n'égalise pour le MBR (43'). Le Mouloudia d'Oran a enchaîné la passe de trois en infligeant hier au MB Rouissat son premier revers au stade du 18-Février. Les locaux, pourtant motivés par leur nouvel entraîneur, sont entrés sur le terrain avec la conviction d'assiéger le camp des Oranais, lesquels ont dû faire de la résistance au cours des premières minutes.

Les gars de Rouissat ont bénéficié de trois corners consécutifs qui n'ont rien donné lors du premier quart d'heure. Laisant passer l'orage, les Rouge et Blanc du Mouloudia ont réussi pour leur premier contre à ouvrir le score par l'entremise de Boukholda à la suite d'une action construite du milieu de terrain. Ce dernier, sur un tir puissant à l'entrée de la surface de réparation, n'a laissé aucune chance au portier Rahal logeant ainsi le cuir au fond des filets. Touchés dans leur amour-propre, les gars du Sud ont décidé de porter à nouveau le danger dans le camp des visiteurs. On jouait la demi-heure de cette première période, Nezla, descendu en pleine surface de vérité, obtient un penalty après vérification de la VAR.

Amrane qui a exécuté la sentence a buté



sur un Aggoune en pleine confiance ces derniers temps. Mais ce n'était que partie remise pour les locaux qui ont bénéficié d'un coup franc à la limite des 18 mètres. Fatawu de sa patte gauche a déclenché un véritable bolide qu'Aggoune n'a cette fois-ci pas pu stopper. Une égalisation qui a fait pousser des ailes aux locaux qui ont jeté tout leur poids en attaque avant la pause. Néanmoins, c'est sur ce score de parité que les deux équipes ont rejoint le vestiaire. Après la pause, ce sont les visiteurs qui sont revenus avec de meilleures intentions. Ayant monopolisé le ballon, les joueurs oranais ont pris d'assaut le camp adverse. Hamra d'un tir de loin à la 53' et Aoudjane d'une reprise excentrée ont mis en difficulté la défense de Rouissat qui a commencé au fil du temps à jouer en contre. La meilleure occasion de la seconde période est à mettre à l'actif d'Edwin qui a repris de la tête un ballon mal renvoyé par la défense de Rouissat alors que le gardien de but avait déserté ses bois. Nettement meilleurs que les locaux, les Oranais se sont mis à rater plusieurs occasions où le dernier geste leur a fait défaut en cette première partie de la seconde période. Mais à la 73' Aliane sur coup franc direct a réussi à faire preuve d'efficacité permettant aux Oranais de prendre de nouveau l'avantage. Trois minutes plus tard, Hamra d'un tir puissant scelle le sort de la rencontre sur une action bien organisée. Ces deux buts en l'espace de trois minutes ont eu pour effet de scier les jambes des locaux.

D'autre part, à Khenchela, l'USMK locale a enregistré sa première victoire dans un match âprement disputé face à l'ES Mostaganem. Les Siskaoua se sont imposés grâce à un but d'Aitouqa à la 15e minute, mettant ainsi fin à une série de trois défaites consécutives contre la JS Kabylie, le MC Alger et le Paradou AC. Cette victoire permet à l'USM Khenchela de souffler en comptabilisant 14 points. De son côté, la situation des Hawata s'est compli-

quée après une cinquième défaite consécutive. L'ESM compte ainsi 8 points, une seule unité devant le Paradou AC, avant-dernier du classement.

SÉTIF DÉÇOIT DE NOUVEAU

Au stade du 8-Mai-45 de Sétif, l'Entente locale a été tenue en échec par la coriace équipe de l'Olympique Akbou (1-1). Boubekeur ouvre la marque pour Sétif juste après le début de la seconde mi-temps (47'). Les gars d'Akbou multiplient les efforts et réussissent à égaliser par Benamrane à la 88e minute de jeu. Suite à ce nul, l'ES Sétif se trouve à la 12e place avec 11 points, alors que l'Olympique Akbou est 3e avec un total de 18 points. la première mi-temps fut dans son ensemble pour les visiteurs qui ont dominé à un certain moment les débats.

D'ailleurs, ils se sont procuré les meilleures occasions de but à l'image de cette tentative de Hitala qui obligea le portier Saïdi à étaler tout son savoir-faire pour dégager le danger. Par la suite, le jeu se concentra au milieu de terrain où chaque camp tentait de prendre le dessus sur son vis-à-vis. La mi-temps est sifflée sur le score de zéro à zéro. Au retour, c'est tout un autre scénario qui se produit. En effet, juste après la reprise de jeu, les Ententistes bénéficient d'un corner exécuté par Bouchama, lequel sert idéalement Boubaker bien embusqué dans la défense, cette dernière saute plus haut que les autres et met une tête qui ne laisse aucune chance au portier Bencheïkh (46'). Piqués dans leur amour-propre par ce but, les Akoubouciens réagissent par l'entremise de Hitala qui tente sa chance sur un tir à ras de terre mais trouve le gardien de but Saïdi. Toutefois, ce sont les locaux qui se montrent plus dangereux. Sillah à la 61' exécute une frappe que le portier Bencheïkh dévie difficilement en corner. Mais à un quart d'heure de la fin de la partie, le coach Lotfi Amrouche effectue trois changements

coup sur coup en alignant Messied, Benrabah et Gherbi. Des changements qui vont apporter un surplus dans le camp ententiste, ce qui va permettre à l'équipe d'Akbou de se procurer quelques bonnes situations de scorer. Et ce n'est que logiquement que Benamrane sur une tête parvint à remettre les pendules à l'heure provoquant un silence de cathédrale dans le stade du 8-Mai-1945. Un but assassin qui assomma complètement les joueurs du coach Toufik Rouabah qui viennent de perdre deux points qui vont sûrement peser au décompte final.

CRB - RAMOVIC: «MEZIANE? PERSONNE N'EST AU-DESSUS DU CLUB.»

Le derby Algérois entre le CR Belouizdad et l'USM Alger a été marqué par une embrouille entre Abderrahmane Meziane et son entraîneur, Sead Ramovic. En effet, l'attaquant Belouizdadi a piqué une énorme colère envers son entraîneur au moment de quitter le terrain. D'ailleurs, Meziane a ignoré la main tendue de Ramovic. Un geste qui a provoqué une réaction immédiate de son coach. Ce dernier a, alors, saisi le bras de son capitaine pour discuter de la situation. Bien que la tension ait été palpable, la situation n'a pas dégénéré.

En conférence de presse, Ramovic a tenté de désamorcer la situation, tout en pointant du doigt son joueur : «Je pense que nous avons un bon groupe, une bonne atmosphère. Il est vrai que des choses arrivent mais on doit garder du respect envers les autres. Nous sommes une équipe et même si un joueur est furieux parce qu'un équipier te remplace, ce n'est pas la bonne attitude et ça me concerne aussi bien moi que Meziane. Personne n'est au-dessus du club. S'il est furieux d'être sorti, je suis furieux qu'il ait fait un mauvais match. Personne je dis bien personne n'est plus important que le club.»

LIGUE 2 AMATEUR (GR. CENTRE-EST - 9^e J)

L'US Biskra conserve la tête, le CA Batna et l'US Chaouia à l'affût

L'US Biskra a conservé les commandes du groupe Centre-Est de la Ligue 2 amateur de football, à l'issue de la 9^e journée disputée samedi, grâce à sa précieuse victoire en déplacement face à l'AS Khroub (1-0), gardant à distance ses poursuivants directs dans la course à l'accession.

Solides et efficaces, les Biskris ont enchaîné un septième succès cette saison, confirmant leur statut de sérieux candidats à la montée en Ligue 1. Leur courte mais précieuse victoire leur permet de porter leur total à 21 points, soit deux longueurs d'avance sur le CA Batna (19 pts), victorieux du MO Béjaïa (2-1) dans un duel au sommet. Les Batnéens, portés par leur public, ont fait la différence grâce à une meilleure maîtrise du jeu, maintenant ainsi la pression sur le leader. Le MO Béjaïa (16 pts), sous la conduite de l'entraîneur Mustapha Biskri, concède pour sa part sa deuxième défaite de rang, mais conserve toutefois sa place dans le haut du tableau. De son côté, l'US Chaouia a signé un succès important face au HB Chelghoum Laïd (2-0), remontant à la troisième place (18 pts). Le club des Aurès poursuit ainsi sa belle dynamique, toujours invaincu à domicile. Le NRB Télihema s'est également distingué ce week-end en surclassant la JSD Jijel (3-0), un résultat qui lui permet de rester dans le peloton de tête avec 17 points. A contrario, la JSD Jijel, dirigée pour la première fois par le nouvel entraîneur Mohamed Manaa, glisse à la 7^e place (15 pts). Dans le même temps, l'USM Annaba (16 pts) a confirmé son redressement en battant dans le temps additionnel l'IB Khemis El Khechna (1-0). Dans le milieu du tableau, le NC Magra a pris le dessus sur le MO Constantine (1-0), tandis que la JS Bordj Ménaïel s'est relancée en disposant du CR Béni Thour (3-1). En revanche, le NRB Béni Oulbane a été tenu en échec à domicile par le MSP Batna (1-1), un résultat qui n'arrange aucune des deux formations, toujours engluées dans le bas du classement.

Dans le groupe Centre-Ouest, dont les rencontres se sont disputées vendredi, le CR



Témouchent a gardé la tête du classement grâce à sa victoire en déplacement face à l'US Béchar Djedid (2-1), totalisant 20 points, une unité devant ses poursuivants directs, la JS El Biar et l'ASMO Oran (19 pts chacune). Le CR Témouchent a conservé sa place en tête du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 amateur de football, à l'issue de la 9^e journée disputée vendredi, grâce à sa précieuse victoire en déplacement face à l'US Béchar Djedid (2-1), alors que la JS El Biar et l'ASMO Oran restent à ses trousses. Dans un match dominé de bout en bout, le CR Témouchent a fait respecter la hiérarchie face à la lanterne rouge, signant un

sixième succès en neuf rencontres. Ce résultat permet aux joueurs de Témouchent de porter leur total à 20 points et de conserver une longueur d'avance sur la JS El Biar et l'ASMO Oran (19 pts chacune). La JS El Biar, qui restait sur une défaite contre le RCK, a bien réagi en s'imposant logiquement à domicile devant le CRB Adrar (2-0), tandis que l'ASMO Oran a ramené un succès précieux de Tlemcen face au WAT (1-0), confirmant ainsi sa solidité hors de ses bases.

De son côté, le RC Kouba (17 pts) a été accroché chez l'ESM Koléa (0-0), et glisse à la 4^e place, devant le NA Hussein Dey (16

pts), tenu en échec par le WA Mostaganem (0-0) dans un duel fermé disputé à huis clos. L'USM El-Harrach (15 pts) réalise la bonne opération du week-end en allant battre la JSM Tiaret (2-0), signant ainsi son deuxième succès consécutif et se repositionnant dans la première moitié du tableau. Le nouveau promu, la JS Texraïne, a décroché une victoire précieuse dans la lutte pour le maintien face à l'autre mal classé le GC Mascara (2-1), tandis que le RC Arbaâ, bon dernier avant cette journée, a signé sa deuxième victoire de la saison en battant le MC Saïda (1-0), insuffisant pour quitter la zone rouge

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE HANDBALL:

Mourad Kararoubi nommé DTN adjoint et directeur du projet fédéral

LA FÉDÉRATION algérienne de handball (FAHB) a procédé à la nomination de Mourad Kararoubi au poste de directeur technique national adjoint et chef du projet fédéral de développement sportif, a-t-on appris dimanche auprès de l'instance fédérale. "Cette nomination marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre du projet

fédéral de développement sportif et technique, qui place la formation, la compétence et la performance durable au cœur du processus de reconstruction du handball national", a-t-on indiqué de même source. Ce projet fédéral repose sur la création de Centres de développement sportif (CDS), un dispositif visant à détecter les

talents et à former les jeunes joueurs, ainsi qu'à développer les entraîneurs et à soutenir le personnel technique régional. Il a également pour objectif de créer une dynamique régionale durable fondée sur la compétence, l'échange d'expertise et le développement technique, avec la participation active des clubs, des ligues et des personnels locaux. Dans un second temps, cette dyna-

mique sera renforcée par la création de pôles régionaux de détection des talents, structures de haut niveau dédiées à la découverte, au développement et à l'accompagnement des meilleurs talents du pays, tout en assurant un renouvellement régulier de l'élite nationale. Ces pôles auront également pour mission d'assurer la cohérence des méthodes d'entraînement au niveau national, dans le but d'établir une identité technique fédérale claire et partagée. "Le handball algérien doit renouer avec ses solides racines régionales. L'objectif est de construire une chaîne technique fédérale cohérente, englobant le développement des jeunes joueurs jusqu'au plus haut niveau, en s'appuyant sur des entraîneurs qualifiés, des équipements modernes et des standards techniques contemporains", a déclaré Mourad Kararoubi. La FAHB considère cette nomination comme un signe fort de renouveau technique et une étape concrète vers une reconstruction durable du handball algérien, grâce à un projet fédéral organisé, mesurable et tourné vers l'avenir.

VOLLEY-BALL/ALGÉRIE

Signature mardi d'un protocole d'accord avec la Fédération polonaise

LA FÉDÉRATION algérienne de Volley-Ball (FAVB) et son homologue polonaise signeront mardi à Alger un protocole d'accord dans le cadre du renforcement de la coopération et des relations d'amitié entre les deux instances sportives, a-t-on appris auprès de la FAVB. Cette signature intervient en marge de la visite d'une délégation de la Fédération polonaise de volleyball (PZPS), conduite par son président Sebastian Swiderski, accompagné du vice-président Przemysław Skjasek. "Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération et des relations d'amitié entre les deux fédérations, visant à promouvoir le développement technique, institutionnel et organisationnel du

volley-ball.", a précisé la même source. La cérémonie officielle de signature du protocole d'accord de coopération aura lieu mardi à l'Hôtel AZ de Zéralda (Alger). Cet accord a pour objectif de soutenir le développement des infrastructures, la formation des entraîneurs et des arbitres, ainsi que la mise en place de projets communs pour le rayonnement du volley-ball algérien sur la scène internationale.

"La FAVB se réjouit de cette initiative et réaffirme son engagement à renforcer les partenariats internationaux et promouvoir l'excellence sportive en Algérie", a conclu la FAVB.

Android Auto : l'IA de Google met un pied dans votre voiture, ce que ça change pour vous

Sur Android Auto, Gemini commence à remplacer Google Assistant. Cette mise à jour apporte des commandes en langage naturel et la fonction Live, mais supprime une fonctionnalité pourtant appréciée des utilisateurs.

Le géant de Mountain View déploie progressivement Gemini sur Android Auto, une étape amorcée depuis déjà plusieurs mois. Pour les utilisateurs, cette transition entraîne différents changements, à commencer par un basculement de l'ancienne interface vocale vers une IA plus contextuelle et capable d'exécuter des commandes plus naturelles. Plusieurs utilisateurs indiquent que la mise à jour est désormais active au sein de leur véhicule.

Android Auto : Gemini arrive dans les voitures et remplace Google Assistant
L'intégration de Gemini sur Android Auto se fait de manière progressive, sans nécessiter de mise à jour manuelle de l'application.

Des utilisateurs sur Reddit et des tests menés par 9to5Google confirment l'arrivée de l'assistant IA sur les versions 15.6 et 15.7 d'Android Auto, testées notamment sur Pixel 10 Pro XL et un Galaxy Z Fold 7. Le changement conserve la commande vocale « Hey Google », mais introduit Gemini Live, accessible via la phrase « let's talk live », qui remplace alors le widget média du tableau de bord par une interface conversationnelle. Désormais, Gemini comprend des formu-



lations plus naturelles, conserve le contexte des échanges et permet de poser des questions de suivi. L'assistant se connecte également aux applications Google Home, Keep et Maps, facilitant la gestion des tâches sans quitter la route. Google annonce par ailleurs une fonction de traduction automatique des messages texte, tant en réception qu'en envoi.

Gemini supprime la reconnaissance des surnoms et active le partage de position

Deux nouveaux paramètres apparaissent dans le menu Gemini d'Android Auto : « Interruption des réponses en direct » et « Partage précis de la localisation ». Ces options sont activées automatiquement lors de l'installation, ce qui implique le partage de la position exacte et la possibilité d'interrompre les réponses vocales.

Les utilisateurs peuvent néanmoins les désactiver manuellement selon leurs préférences en matière de confidentialité. Le passage à Gemini entraîne toutefois

la suppression d'une fonctionnalité appréciée au sein de Google Assistant : la reconnaissance des surnoms de contacts.

Les appellations comme « maman » ou « patron » ne sont, pour l'instant, plus comprises par le système. Malgré cela, les premiers retours d'expérience font état d'une utilisation fluide et de commandes vocales plus efficaces, nécessitant visiblement moins de répétitions qu'avec l'ancienne interface.

iPhone 18 Pro : un lifting discret... qui pourrait tout changer à l'œil

L'IPHONE 18 PRO pourrait abandonner la Dynamic Island au profit d'un poinçon discret, selon de nouvelles indiscrétions. Apple travaillerait sur plusieurs modifications esthétiques, dont une coque arrière transparente qui marquerait un retour aux designs iconiques de la marque. Quelques semaines après le lancement de l'iPhone 17, les rumeurs concernant l'iPhone 18 Pro se multiplient déjà. L'utilisateur Digital Chat Station sur Weibo, connu pour la fiabilité de ses informations, évoque des changements notables dans le design de l'appareil attendu en septembre 2026. Si Apple confirme ces modifications, la gamme Pro connaîtrait sa transformation visuelle la plus importante depuis plusieurs générations.

iPhone 18 Pro : un poinçon pour remplacer la Dynamic Island ?

La firme de Cupertino expérimenterait une technologie HIAA (hole-in-active-area) pour l'iPhone 18 Pro. Concrètement, ce procédé consiste à percer un minuscule orifice au laser directement

dans la zone active de la dalle OLED, permettant d'intégrer la caméra frontale derrière l'écran. De toute évidence, l'objectif est de réduire l'encombrement visuel par rapport à la Dynamic Island ou à l'encoche actuelle (en fonction des modèles). Selon cette rumeur, le poinçon se situerait dans le coin supérieur gauche de l'écran. Pour mémoire, diverses sources indiquaient plus tôt cette année que seule la caméra frontale occuperait cet espace, les composants Face ID étant relocalisés sous l'écran. Si la publication Weibo ne mentionne pas explicitement Face ID, elle confirme qu'Apple modifiera le format de l'écran.

Un autre rapport évoqué par JP Morgan ajoute que l'ensemble de la gamme iPhone 18, y compris le modèle Fold, utiliserait une caméra frontale de 24 mégapixels. La société de conseil affirme également que le modèle pliant intégrerait une caméra sous l'écran.

Transparence, caméra, batterie... le point sur les dernières rumeurs
Concernant l'arrière de l'appareil, Digital

Chat Station affirme que l'iPhone 18 Pro pourrait adopter une face arrière au design transparent. Quelques semaines plus tôt, la même source évoquait justement un verre légèrement transparent. En plus de faire écho aux Mac translucides des années 1990, cette caractéristique rappellerait également les choix de marques comme Nothing, HTC ou Xiaomi, qui ont déjà commercialisé des appareils utilisant des coques transparentes ou translucides.

Le rapport ne précise pas si les composants internes seraient visibles, ni si Apple opterait pour des éléments fonctionnels ou factices, comme cela avait été reproché au Xiaomi Mi 8 Explorer Edition. Selon les fuites, le plateau photo resterait identique à celui de l'iPhone 17 Pro, mais intégrerait pour la première fois un objectif principal à ouverture variable. Cette technologie, déjà vue chez Samsung, Huawei et Xiaomi, permet d'adapter l'ouverture selon les conditions lumineuses. La découpe en verre pour MagSafe bénéficierait par la même



occasion d'un nouveau design transparent, probablement pour mieux se fondre dans l'ensemble de l'appareil. Enfin, la rumeur évoque une batterie dotée d'un boîtier en acier pour l'iPhone 18 Pro. Les éléments concernant cette dernière rumeur demeurent relativement flous, sachant que l'iPhone 17 Pro utilise déjà une chambre à vapeur en acier inoxydable.

Accord Apple / Google pour mettre sur pied le nouveau Siri



APPLE se tourne vers Google pour propulser le nouvel Siri : un modèle d'IA à 1,2 trillion de paramètres, près d'un milliard de dollars par an, et un lancement prévu pour le printemps 2026. Un tournant majeur dans la stratégie d'assistant vocal d'Apple. Apple a pris la décision stratégique d'utiliser le modèle d'intelligence artificielle Gemini de Google pour la refonte de son assistant vocal Siri, affirme Bloomberg News. La transaction envisagée prévoirait un montant d'environ un milliard de dollars par an. Le modèle associé compterait 1,2 trillion de paramètres, soit un bond considérable

par rapport aux systèmes actuels utilisés en interne par Apple. Apple Intelligence d'Apple fonctionnerait avec près de 150 milliards de paramètres. Le modèle de Gemini destiné à Apple tournerait sur les serveurs de Private Cloud Compute d'Apple afin de garantir que Google n'accède pas directement aux données des utilisateurs.

Pas d'intégration complète de la recherche Google

Le géant de la tech, en difficulté face à des concurrents plus avancés tels que Google Assistant ou Alexa de

Amazon.com compte recourir à cette solution externe avant que ses propres modèles d'IA ne soient prêts.

Le partenariat ne devrait toutefois pas impliquer une intégration complète de la recherche Google dans les systèmes d'exploitation d'Apple, mais servir de palliatif pour le lancement du nouveau Siri prévu au printemps 2026, probablement avec la mise à jour iOS 26.4.

Apple avait initialement examiné des partenariats avec OpenAI et Anthropic. Mais aurait finalement choisi Google, notamment pour des raisons financières et stratégiques.

MGEN conçoit son SI platformisé sur le cloud public S3NS



La mutuelle MGEN parie sur la platformisation de son système d'information dans le cloud public. Le chantier a été initié en 2023 en s'appuyant sur les services cloud de S3NS, joint-venture de Thales et de Google Cloud.

Le cloud souverain, une opportunité de contourner ou concurrencer les hyperscalers américains, qui à eux seuls détiennent 70% du marché cloud en France ? Rien n'est moins sûr. Microsoft et Google ont déjà riposté avec des offres dites de cloud de confiance.

Pour apporter des garanties en termes de protection contre l'extraterritorialité, les clouders ont signé des accords, à l'image de Google Cloud avec Thales dans le cadre de S3NS. Et dans le monde de l'assurance, la proposition convainc.

Une refonte SI motivée par le métier

Comme AGPM et Matmut (ou encore Club Med dans un autre secteur), le mutualiste MGEN a été un des premiers à signer avec S3NS en 2023. Le contrat s'inscrit dans un vaste chantier de transformation des infrastructures - auparavant on-premise.

L'évolution en profondeur du SI est une réponse IT à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de la fonction publique. Elle prévoit de couvrir plus de 5 millions d'agents par un contrat collectif d'assurance santé d'ici le 1er janvier 2026.

Pour MGEN, la PSC est synonyme de concurrence accrue et de bouleversements au niveau de son modèle économique. Selon S3NS, la bascule de l'individuel vers le collectif impose ainsi à la mutuelle de "se différencier dans un marché en

pleine standardisation."

Parcours digitaux en marque blanche et écosystème modulaire

Pour soigner sa différenciation, l'entreprise modifie déjà depuis plusieurs années son système d'information. Dans une interview, Aurélien Barthe, Chief Data Officer de MGEN, signalait ainsi que 60% du SI avait été renouvelé en 5 ans.

La modernisation effectuée, la mutuelle a ainsi pu enclencher une seconde étape au travers de l'adoption du cloud public - et donc des services S3NS.

L'ambition affichée : disposer d'un "nouveau Système d'Information platformisé." Par cette approche, MGEN prévoit d'être en capacité de "proposer des parcours digitaux en marque blanche et un écosystème modulaire, capable de s'intégrer et de s'interfacer avec d'autres mutuelles et acteurs de la santé."

S3NS se rapproche de SecNumCloud

D'après le DSI Arnaud Mejean, le prochain SI de MGEN doit pouvoir accueillir jusqu'à 6 millions de personnes. La mutuelle va dans ce cadre accéder aux produits cloud de Google, mais fournis par une société détenue majoritairement par Thales. Les deux partenaires assurent d'ailleurs que S3NS permet de conjuguer portefeuille de services, capacités d'analyse et d'IA de Google Cloud et "respect des exigences juridiques, techniques et opérationnelles de la qualification SecNumCloud". Le fournisseur cloud ne dispose pas encore de la qualification de l'Anssi. Il est toutefois dans la dernière ligne droite, promettait-il en avril lors de sa conférence annuelle à Paris. S3NS espère décrocher le SecNumCloud au troisième trimestre 2025.

Google Gemini dispose enfin d'une application iPad



LA NOUVELLE application iPad permet non seulement de discuter avec Gemini sur un écran plus grand, mais aussi d'effectuer plusieurs tâches à la fois avec d'autres applications.

Bien sûr, Gemini pour iPhone était déjà disponible sur la tablette Apple, mais elle s'exécutait en mode de compatibilité. Cela signifie qu'elle peut apparaître soit sur un écran réduit, de la taille de l'iPhone, soit dans une fenêtre plus grande et légèrement floue. Ces deux options sont peu esthétiques, peu intuitives et ne permettent pas d'exploiter pleinement la puissance de l'iPad.

iPad Pro M4 vs iPad Air M3 : quelle tablette Apple vous convient le mieux ?

Gemini pour iPad élimine ces limitations et offre toutes les fonctionnalités de l'IA de Google. Les abonnés Gemini Advanced et les utilisateurs gratuits peuvent effectuer les tâches suivantes :

Saisir ou énoncer sa requête Lancer Gemini Live pour des échanges fluides ; Générer des images et des vidéos ;

Analyser des photos, des documents et d'autres fichiers ; Effectuer des recherches approfondies pour obtenir un rapport détaillé basé sur des sources en ligne ;

Utiliser le mode Canvas pour écrire et réviser du code et des documents en temps réel ; Créer un podcast généré par l'IA sur n'importe quel sujet ;

Lancement de Gemini pour les enfants : Ce qu'il faut savoir

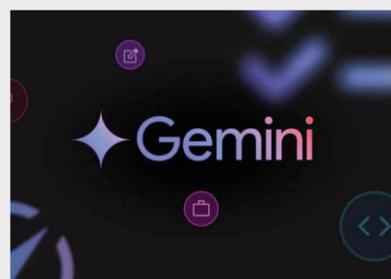
Fonctionnalités multitâches Grâce aux modes Split View et Slide Over, vous pouvez afficher l'application Gemini côte à côte avec une autre application. Par exemple, si vous souhaitez consulter votre photothèque pour importer une image afin qu'elle soit analysée par Gemini, lancez l'application Photos en parallèle avec l'application Gemini jusqu'à trouver la photo souhaitée.

Enfin, si vous n'avez jamais essayé l'outil de présentation audio, c'est le moment

idéal pour le découvrir. Capable de générer un podcast animé par deux robots IA à voix humaine, cette fonctionnalité est désormais disponible pour les abonnés Gemini Advanced et les utilisateurs gratuits dans plus de 45 langues à travers le monde.

Avec Aperçu audio, vous pouvez importer des documents, des diapositives et même des rapports de recherche approfondie. Un bouton « Aperçu audio » apparaît au-dessus de l'icône du contenu importé. Appuyez dessus et Gemini créera le podcast.

La MaJ Gemini 2.5 Pro améliore les capacités de codage de l'IA de Google



LA MISE à jour devait être présentée lors de la conférence Google I/O. Mais Google l'a publiée plus tôt en réponse aux réactions positives des utilisateurs.

Google I/O, l'événement annuel pour les développeurs au cours duquel l'entreprise dévoile ses dernières et meilleures fonctionnalités, n'aura lieu que dans quelques semaines. Mais Google offre un aperçu des annonces de I/O avec le lancement de son dernier modèle d'IA.

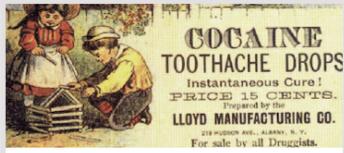
Gemini 2.5 Pro Preview (I/O édition)

Mardi, Google a publié un accès anticipé à Gemini 2.5 Pro Preview (I/O édition), une version de Gemini 2.5 Pro qui a considérablement amélioré les capacités de codage - en particulier lors de la création d'applications web interactives, selon le communiqué.

La mise à jour est également destinée à améliorer le modèle pour d'autres tâches de codage, telles que La transformation de code L'édition de code

La création de flux de travail agentiques La mise à jour du modèle devait être présentée lors de la conférence Google I/O, mais Google l'a diffusée plus tôt en réponse aux commentaires positifs.

Au 19^{ème} siècle, la cocaïne était utilisée pour traiter la dépression et les maux de dents !



L'HISTOIRE de la cocaïne est tracée avec une référence spécifique à son utilité comme un médicament et un anesthésique local. En effet, Les feuilles de coca ont été utilisées comme une panacée et anesthésique local dans toute l'histoire de l'Empire inca du Pérou. En Europe, cependant, son utilité médicale n'a pas été pleinement reconnue qu'avec Carl Koller (ophtalmologue autrichien) qui a utilisé ce psychotrope pour anesthésier la cornée de l'oeil en 1880.

Au cours des 20 années suivantes, la cocaïne est devenue un médicament très populaire en Europe et en Amérique, beaucoup de médecins du 19^{ème} siècle, comme Sigmund Freud, ont défendu l'usage de la cocaïne et l'ont utilisée pour traiter surtout la dépression, la migraine et les maux de dents.

Le premier écran interactif a été conçu en 1987 !

UN TABLEAU blanc interactif (TBI) est un écran interactif ayant la forme d'un tableau blanc. Il peut s'agir soit d'un ordinateur tactile autonome utilisé indépendamment pour effectuer des tâches et des opérations, soit d'un appareil connectable utilisé comme pavé tactile pour contrôler les ordinateurs à partir d'un projecteur. Cet écran interactif est utilisé dans divers environnements, y compris les salles de classe, les salles de conseil, les réunions des groupes de travail des entreprises et les salles de formation pour les entraîneurs sportifs professionnels.

Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Etats-Unis : UPS immobilise « par précaution » ses avions-cargos MD-11 après le crash meurtrier dans le Kentucky

cloués au sol
Mardi, le crash d'un avion-cargo MD-11 peu après son décollage de l'aéroport international Muhammad Ali de Louisville a tué au moins 14 personnes

Après le drame, la réaction. Le transporteur américain UPS a annoncé avoir immobilisé sa flotte d'avions-cargos MD-11, après un accident mardi qui a fait 14 morts dans le Kentucky, dans le centre-est des Etats-Unis. « Par mesure de précaution et dans l'intérêt de la sécurité, nous avons pris la décision d'immobiliser temporairement notre flotte de MD-11 », a annoncé la compagnie dans un

communiqué mis en ligne vendredi soir.

« L'immobilisation est appliquée immédiatement. Nous avons pris cette décision sur recommandation du fabricant de l'avion », a ajouté la société de livraison et de logistique.

Explosion et incendie

Un avion McDonnell Douglas MD-11, à destination d'Hawaï, s'est écrasé mardi, peu après son décollage de l'aéroport international Muhammad Ali de Louisville, alors qu'un de ses moteurs s'était détaché. L'appareil a explosé et a pris feu en percutant des entreprises situées près de l'aéroport, tuant au moins 14 personnes. Trois membres d'équipage se trouvaient à bord de l'avion, qui a terminé sa course

à près de 5 km de l'aérogare. L'avion, rempli de plus de 140.000 litres de carburant pour son vol long-courrier, a évité de justesse une grande usine d'assemblage de véhicules Ford qui emploie environ 3.000 personnes.

Des images aériennes du site de l'accident ont montré une longue traînée de débris tandis que les pompiers aspergeaient d'eau les flammes.

Les boîtes noires retrouvées
Todd Inman, membre du Conseil national de la sécurité des transports (NTSB), a déclaré cette semaine que les enquêteurs avaient retrouvé l'enregistreur de données de vol et l'enregistreur de conversations du cockpit. Ces boîtes noires doivent être analysées à

Washington. Selon le NTSB, l'avion a été construit en 1991 et avait été modifié pour devenir un avion-cargo.

L'accident serait le plus meurtrier de l'histoire d'UPS. Son principal hub, Worldport, se trouve à Louisville, où l'entreprise emploie des milliers de personnes.

La société a indiqué qu'elle avait mis en place des plans de contingence « pour garantir [qu'elle puisse] continuer à fournir un service fiable », alors que les MD-11 représentent 9 % de sa flotte.

Le géant de la livraison FedEx a également immobilisé sa flotte de MD-11 pendant qu'il passe en revue sa sécurité, selon des rapports des médias américains.

Le volcan Kīlauea à Hawaï fait couler des rivières de lave et les images sont spectaculaires

C'est le 36^e épisode éruptif du volcan depuis moins d'un an. Des fontaines de lave impressionnantes sont attendues dans les prochains jours.

ÉTATS-UNIS - Un rouge éclatant dans la nuit sombre. Le volcan Kīlauea a offert un spectacle à couper le souffle vendredi 7 novembre à Hawaï, comme on le voit sur les images ci-dessus. Il a répandu des rivières de lave sur ses flancs en entrant en éruption. C'est l'un des volcans les plus actifs au monde. Il était en éruption quasi sans discontinuité entre 1983 et 2019. Il s'agit de son 36^e épisode éruptif depuis son entrée en éruption le 23 décembre 2024. Lors du dernier épisode en date, le 17 octobre 2025, des fontaines de lave d'une hauteur record ont été enregistrées. Des fontaines spectaculaires sont de nouveau attendues. L'observatoire volcanologique d'Hawaï a déclaré le 6 novembre que le Kīlauea est susceptible d'entrer prochainement dans une « phase de fontaine élevée ». Ce pic de l'activité volcanique pourrait avoir lieu à tout moment d'ici mardi 11 novembre, d'après les prévisions. Les webcams de L'Institut d'études géologiques des États-Unis permettent de surveiller le géant en direct, et d'admirer le



spectacle sans danger. Selon les légendes hawaïennes, le Kīlauea est la demeure de Pélé, la déesse hawaïenne des volcans et du feu. Sa colère

re déclenche les séismes et provoque les éruptions. Depuis près d'un an, Pélé semble particulièrement agitée. Pour le plus grand plaisir de nos yeux.

Les premières voitures électriques ont été inventées dans les années 1830 !



ON NE CONNAÎT pas exactement qui a été le premier à inventer la voiture électrique, plusieurs inventeurs à cette époque-là ont essayé de concevoir des véhicules électriques et certains ont réussi à le faire. En 1828, le hongrois Ányos Jedlik a inventé un modèle de voiture à petite échelle alimenté par un moteur électrique qu'il a conçu. Entre 1832 et 1839 (l'année exacte est incertaine), l'écossais Robert Anderson a inventé une voiture à propulsion électrique. En 1835, une autre voiture électrique à petite échelle a été conçue par le professeur Stratingh de Groningen, Pays-Bas, et construite par son assistant Christopher Becker. À la même année, Thomas Davenport, un forgeron américain, a lui aussi construit une voiture électrique à petite échelle. Davenport est aussi connu pour être l'inventeur du premier moteur électrique à courant continu utilisable industriellement.

L'Organisation météorologique mondiale affirme que 2025 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée derrière 2024

La "série alarmante" de températures exceptionnelles "s'est poursuivie en 2025", a alerté jeudi l'Organisation météorologique mondiale (OMM) dans un rapport, estimant toutefois encore "possible" de remplir les objectifs des accords de Paris, au moment où les chefs d'Etat se réunissent au Brésil avant la COP30.



Dans son dernier Bulletin d'information sur l'état du climat mondial, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a indiqué que l'accumulation des hautes températures devrait faire de 2025 "la deuxième ou la troisième année la plus chaude jamais enregistrée". Selon l'organisation onusienne, les 11 dernières années, de 2015 à 2025, auront été "individuellement les onze années les plus chaudes des 176 années d'observations".

En outre, souligne-t-elle, les trois dernières années sont "les plus chaudes jamais enregistrées".

La température moyenne de surface entre janvier et août 2025 était supérieure de 1,42 °C (plus ou moins 0,12°C) à la moyenne préindustrielle, contre environ 1,55 °C (plus ou moins 0,13°C) pour l'année 2024, souligne l'OMM dans son rapport.

Cette année, précise l'OMM, les conditions El Niño, qui ont accentué le réchauffement climatique en 2023 et 2024, ont laissé place à des conditions plus neutres. En parallèle, l'organisation souligne que "les concentrations de gaz à effet de serre et la chaleur des océans, qui ont toutes deux atteint des niveaux records en 2024, ont continué d'augmenter en 2025".

Un constat confirmé mardi par le Programme des Nations unies pour l'Environnement, qui dans son rapport annuel a indiqué que les émissions avaient encore augmenté de 2,3 % l'an dernier, tirées par une forte hausse en Inde, Chine, Russie et Indonésie.

Ces rejets dans l'atmosphère, qui ont atteint 57,7 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ l'an dernier, doivent baisser fortement pour respecter l'accord de Paris, a rappelé le PNUE.

Ramener les températures mondiales à +1,5°C d'ici 2100

Les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis par le président brésilien Lula jeudi et vendredi avant la COP30, devront se pencher sur les moyens à adopter d'urgence pour tenter de remplir les objectifs de cet accord signé il y a 10 ans.

Ceux-ci visent à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale "bien en dessous" de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et d'essayer de la contenir à 1,5°C. "Cette vague de chaleur sans précédent, conjuguée à l'augmentation record des émissions de gaz à effet de serre l'an dernier, démontre clairement qu'il sera pratiquement impossible de limiter le réchauffement climatique à 1,5

°C dans les prochaines années sans dépasser temporairement cet objectif", explique dans le rapport Celeste Saulo, secrétaire générale de l'OMM, en écho à un récent constat similaire du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres. "Mais les données scientifiques sont tout aussi claires : il est encore parfaitement possible et essentiel de ramener les températures à 1,5 °C d'ici la fin du siècle", a-t-elle également souhaité relever.

"La voie à suivre doit être guidée par la science, renforcée par la coopération et mesurée par les actions que nous entreprenons", a appelé de son côté la secrétaire générale adjointe de l'OMM, Mme Ko Barrett lors d'une conférence de presse à Genève. Nous ignorons encore "quand" et "pour combien de temps le réchauffement climatique restera supérieur à 1,5 degré, et cela dépend fortement des décisions prises dès maintenant [...] C'est l'un des grands défis de la COP 30", a aussi souligné Chris Hewitt, responsable des services climatologiques auprès de l'OMM.

En marge de ce constat préoccupant, le rapport salue en revanche les progrès effectués en matière d'alerte, avec le doublement du nombre de pays ayant mis en place des systèmes d'alerte précoce multirisques (SAPM). Ceux-ci sont en effet

passés de 56 à 119 en 2024.

Renforcer les plans d'action climatiques de certains pays

L'organisation souligne aussi que les services météorologiques et hydrologiques nationaux jouent un rôle croissant dans les plans d'action climatique, qui selon elle "reconnaissent de plus en plus l'importance des services climatiques, tels que les prévisions saisonnières", dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'eau, la santé et l'énergie. Cependant, 40 % des pays n'en disposent toujours pas, et des "mesures urgentes" sont nécessaires pour combler ces lacunes, prévient l'OMM.

L'inquiétude est aussi palpable au sujet du niveau de la mer, sous l'influence combinée du réchauffement et de la dilatation thermique des océans, ainsi que de la fonte des glaciers et des calottes glaciaires. "La tendance à long terme à l'élévation du niveau de la mer s'est poursuivie malgré une légère fluctuation temporaire due à des facteurs naturels", ajoute le rapport.

En 2025, l'étendue de la banquise arctique après le gel hivernal était la plus faible jamais enregistrée, et celle de la banquise antarctique est restée nettement inférieure à la moyenne tout au long de l'année, souligne l'OMM.

Un parasite de l'huître qui a traversé les âges, une lueur d'espoir pour la Grande Barrière de corail... Le Journal de l'Océan

CE PARASITE de l'huître n'est pas né de la dernière pluie : les vers marins apparentés aux polydores (à ne pas confondre avec le label musical !) infectaient déjà les coquillages il y a un demi-milliard d'années, ont découvert des scientifiques. En Australie, la Grande Barrière de corail a-t-elle une chance d'atteindre une telle longévité ? Une étude le laisserait presque espérer.

Aux Assises de l'économie de la mer à La Rochelle les 4 et 5 novembre, il a notamment été question... d'huîtres. En effet, la conchyliculture représente plus de 8 000 emplois rien qu'en Charente-Maritime



grâce au bassin de production de Marennes-Oléron (Atlas 2024 de la mer et du littoral Sud Atlantique / France 3 Nouvelle Aquitaine, 3 novembre 2025).

Le coquillage qui garnit nos assiettes pendant les fêtes a cependant plusieurs ennemis : l'acidification de l'océan et son réchauffement, conséquences du changement climatique (Ifremer, 2021), mais aussi la pollution aux médicaments et aux pesticides (étude Emergent'Sea - Ifremer/CNRS/OFB, 2025) ainsi que des parasites tels que les polydores.

Selon une étude publiée mi-octobre dans la revue iScience par des scientifiques de Harvard et de l'université de Californie à Riverside, la famille à laquelle apparten-

nent ces vers, celle des "spionidés", infectait déjà les bivalves "plusieurs centaines de millions d'années avant l'extinction des dinosaures" (K. Nanglu et al. 2025).

Un point d'interrogation, au propre comme au figuré

À l'aide de scans 3D à haute résolution, les auteurs ont pu examiner l'intérieur de coquilles vieilles de 480 millions d'années, provenant d'un site marocain réputé pour la conservation "exceptionnelle" de sa faune marine.

Les clichés obtenus ont révélé une série de motifs distinctifs, gravés à la fois à la surface des fossiles et dissimulés à l'intérieur.

Appartement A vendre

Vente Appartement F3 · Ruisseau-Alger, en face Tramway et le métro.
(Les Fusillés), à coté de les moyens de transports.
Téléphone : 0772.39.99.06 - 0542.57.58.11

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1^{er}-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070) 25.19.19
Fax : (021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
**QUOTIDIEN NATIONAL
D'INFORMATION**

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1^{er}-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070) 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe
Presse et Communication au
capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
**Directeur
de la publication**
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
**CONTACTEZ AUSSI
ANEP**

« POUR VOTRE PUBLICITE
S'ADRESSER A :
L'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité - Agence ANEP 01, Avenue
Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax : (020) 05.11.48

(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba

Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la presse Ahmed
Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa

Bejaïa : Centre Commercial
SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• Tipasa B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au Journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Les coliques du nourrisson correspondent à des crises de larmes chez les nouveau-nés de moins de 4 mois. Elles se manifestent par des pleurs du nouveau-né, généralement après son repas. Les coliques peuvent aussi bien survenir chez les nourrissons nourris au sein qu'au biberon. La crise survient brutalement dans les minutes qui suivent la fin du repas et se dissipe de manière soudaine également : de quoi rendre perplexe plus d'un parent. Bien que désagréable pour le petit, les coliques du nourrisson sont bénignes et ne laissent craindre aucune complication. Les crises disparaissent après le 4ème mois.



BIEN-ÊTRE

Colique du nourrisson

Définition et symptômes des coliques du nourrisson

Qu'est-ce que la colique du nourrisson ? Les coliques du nourrisson sont très fréquentes. Elles affectent, en effet, entre 20% et 25% des nourrissons dans les premiers mois de leur vie. Elles se manifestent par des crises durant lesquelles le bébé en pleurs s'agite sans que les parents puissent l'apaiser.

Ces crises ne traduisent aucune maladie particulière. En effet, les nourrissons concernés ont un appétit normal et une courbe de poids satisfaisante. Il convient tout de même de s'assurer que ces crises ne soient pas liées à une absorption excessive d'air via le biberon ou à une sur ou sous-alimentation.

L'origine des coliques est difficile à élucider. Plusieurs hypothèses sont avancées comme un retard de maturité de l'intestin chez certains nouveau-nés empêchant une digestion normale. Une autre hypothèse avance que les enfants allaités pourraient manifester une réaction indirecte au lait de vache liée à une consommation importante de la mère en produits laitiers. Enfin, pour les enfants nourris au biberon, les coliques pourraient être le signe d'une allergie aux protéines de lait de vache, ou d'une intolérance au lactose.

Les coliques du nourrisson disparaissent comme elles sont apparues, autrement dit soudainement, au cours du troisième ou quatrième mois de vie du bébé.

Quels symptômes ?

Les coliques du nourrisson surviennent plusieurs semaines après la naissance, les pics de pleurs ont lieu environ vers 4 à 6 semaines puis diminuent régulièrement jusqu'à 12 semaines. Ces crises sont provoquées par des spasmes de l'intestin. Le scénario est toujours le même : le bébé prend son repas, il est calme jusqu'à ce qu'il se mette tout d'un coup à pleurer et à se tortiller. Une crise peut être impressionnante pour les parents qui voient leur nourrisson tout rouge se tordre de douleur, sans raison apparente. Le nourrisson peut parfois être ballonné, avec le ventre dur. Les coliques se manifestent plus volontiers en fin de journée (fin d'après-midi ou début de nuit) ou lorsque le bébé est allongé.

Pendant la crise, les parents ont du mal à apaiser le bébé. L'émission de gaz ou de selles peut soulager l'enfant. Bien que les crises soient pénibles pour le petit, elles sont bénignes et se calment d'elles-mêmes.



Diagnostic et traitement des coliques du nourrisson

Quel diagnostic ?

Les coliques du nourrisson sont bénignes et ne nécessitent pas de consultation médicale lorsqu'elles sont isolées et clairement identifiées.

Il est, en revanche conseillé de consulter lorsque :

C'est la première fois que le bébé a une crise de pleurs que les parents ne parviennent pas à apaiser ;

Les coliques se poursuivent après 1 à 2 heures ;

Si le bébé a d'autres symptômes. Lorsque les coliques sont associées à des vomissements, des douleurs abdominales ou de la fièvre, il est recommandé de consulter rapidement un médecin. En effet, les coliques peuvent parfois être le symptôme d'une infection, par exemple une gastro-entérite. Dans ce cas, ce ne sont alors plus réellement des coliques du nourrisson mais des douleurs abdominales ;

Si le ventre du petit paraît douloureux lorsqu'on y touche.

Si les symptômes se sont aggravés après la première consultation ;

Si le bébé refuse de s'alimenter et qu'il y a une dégradation de son état.

Lorsque les coliques du nourrisson persistent ou semblent très douloureuses pour l'enfant, il est recommandé d'en parler avec un pédiatre. Celui-ci pourra alors étudier l'intérêt d'un éventuel changement alimentaire.

Lors de la consultation médicale, le médecin s'assure que l'enfant souffre bien de coliques du nourrisson. Pour

établir son diagnostic, le médecin se base sur les critères de ROME IV (outil diagnostic utilisé dans les pathologies digestives). Ces critères de ROME IV sont utilisés par les médecins pour diagnostiquer les coliques du nourrisson, selon plusieurs critères :

Nouveau-né âgé de moins de 5 mois ;
Crises fréquentes et prolongées de pleurs au cours desquelles le bébé est agité et irritable, ayant lieu sans cause évidente et qui ne peuvent être évitées ou résolues par les parents ;

Pas de retard psychomoteur ou de maladie identifiée chez le bébé.

Il peut dans certains cas exceptionnels prescrire des analyses complémentaires comme une prise de sang, un examen des selles ou une échographie de l'abdomen. Le pédiatre recherche également les éventuels signes pouvant indiquer une allergie alimentaire. Il peut prescrire des médicaments pour soulager les gaz et les ballonnements.

Il faut consulter un médecin en urgence ou se rendre aux urgences les plus proches lorsque le nourrisson paraît affamé, mais vomit tout ce qu'il lui est donné.

Quel traitement ?

A ce jour, aucun traitement pharmacologique n'a fait la preuve d'une efficacité scientifiquement prouvée. La siméticone (utilisée comme pansement gastrique), le sucrose ou la lactase n'ont pas d'efficacité prouvée. Par ailleurs, il n'est pas recommandé d'avoir recours, chez un nourrisson, aux IPP (inhibiteur de la pompe à protons indiqué notamment dans le traitement des ulcères gastriques) en cas de coliques.

D'après les dernières recommandations du Groupe Francophone d'Hépatologie-Gastroentérologie et Nutrition Pédiatrique, certains probiotiques auraient un rôle bénéfique dans les coliques. Plusieurs références sont disponibles sans ordonnance à la pharmacie.

Pour soulager une colique du nourrisson à la maison, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

Toujours favoriser une atmosphère calme et détendue pour donner le repas au bébé, et si possible prendre le temps de le promener à la fin du repas ;

En cas d'allaitement, faire l'expérience d'arrêter totalement la consommation de lait et produits laitiers pendant une semaine afin de voir si les coliques du bébé se calment ou non. Si c'est le cas, il faut se diriger vers son médecin afin d'avoir accès à des compléments alimentaires à base de calcium ;

Faire attention à ce que l'enfant avale le moins possible d'air lors des tétées. Maintenir le biberon incliné ; En cas d'alimentation au biberon, il est possible d'essayer un lait sans lactose. Attention à ne jamais modifier l'alimentation d'un nourrisson sans l'avis du médecin .

Faire faire le rot au bébé après son repas, et attendre un petit moment avant de le coucher ;

Pour calmer les ballonnements, il est efficace de lui poser une bouillotte tiède sur le ventre ;

Lorsque le bébé pleure, le prendre dans les bras, le promener ou le bercer.

Il est également possible de lui masser les bras, les jambes et le dos ;

Éviter de paniquer ou de s'énerver pour ne pas transmettre du stress au bébé, ce qui aggraverait la situation.

Dans tous les cas, il est fortement déconseillé de donner un médicament à un nourrisson sans avis médical.

Analyse de sang : l'hémogramme ou numération formule sanguine (NFS)



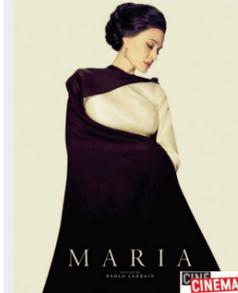
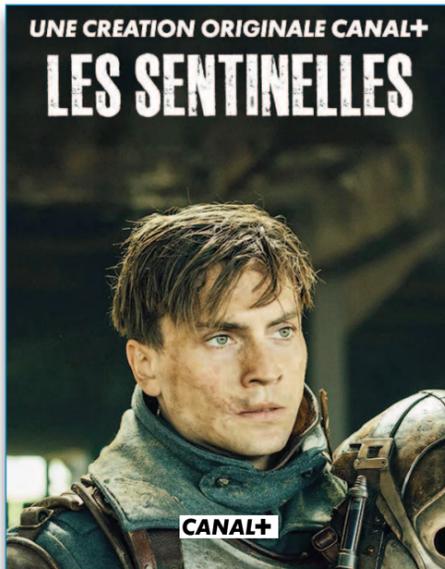
Les résultats d'une analyse de sang sont parfois bien difficiles à décrypter pour un néophyte. Avec un minimum de connaissance, il est pourtant possible de s'y retrouver !

Pour commencer une analyse de sang se décompose en 2 parties : l'hémogramme (ou numération formule sanguine) et la biochimie sanguine. La biochimie s'intéresse à des paramètres comme le taux de sucre ou de diverses enzymes ; la numération formule sanguine, quant à elle, se concentre sur les cellules sanguines. Connaître ces cellules permet en effet de mieux comprendre les résultats d'un hémogramme.

L'hémogramme (analyse de sang), composition et objectifs

Notons que les cellules sanguines sont fabriquées dans la moelle osseuse (la substance contenue à l'intérieur des os).

Il existe ainsi 3 types de cellules du sang : les globules rouges, les globules blancs et les plaquettes.



télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00	Série fantastique - France 2025 Ghosts : Fantômes en héritage	TF1
21h00	Série dramatique - France 2025 Des vivants	2
21h00	Téléréalité L'amour est dans le pré	6
21h00	Série fantastique - France 2025 Les Sentinelles	CANAL+
20h50	Film fantastique Etats-Unis - 2023 La Petite Sirène	W9
20h50	Film d'horreur Etats-Unis - Canada - 2023 Insidious : The Red Door	CINE + FRISSON
21h00	Série humoristique France Kaamelott	6ter
21h00	Film de science-fiction Etats-Unis 2024 La planète des singes : Le nouveau royaume	CINE + PREMIER
21h00	Rugby : Top 14 Rugby	CANAL+ SPORT
21h00	Cinéma France - 2024 Maria	CINEMA
20h50	Comédie France - 1980 La boum	CANAL+ family
21h20	Film de science-fiction Etats-Unis - 2013 Hunger Games : l'embrasement	TMC

21h00 la chaine **CANAL+ SERIES**



Série humoristique (Canada - Etats-Unis - 2023)
Saison 5 - Épisode 1/2/3

What We Do in the Shadows

Nandor et Laszlo passent une soirée en compagnie de Sean et de ses amis. Nadja découvre l'origine de sa malchance. Nandor et Laszlo accompagnent Sean et ses amis. Nadja découvre l'origine de sa malchance. De son côté, Guillermo a toujours un doute sur sa capacité à devenir vampire.

21h07

Série de suspense (Etats-Unis - 2024)
Saison 1 - Épisode 1/2

Dexter : Les Origines

En 1991 à Miami, Dexter Morgan (Michael C. Hall), un étudiant brillant en médecine médico-légale, jongle avec ses études tout en luttant contre des pulsions meurtrières qui le hantent depuis son enfance. Son père adoptif, Harry (Christian Slater), un policier aguerri, a identifié ces tendances sombres et a décidé d'apprendre à son fils à les contrôler, en lui inculquant un code moral strict. Cependant, la situation prend un tournant tragique lorsque Harry est hospitalisé à la suite d'une crise cardiaque.

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA					CONSTANTINE					ALGER					OUARGLA					CHLEF					MOSTAGANEM					ORANA				
	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha					
	05:26	12:13	15:02	17:23	18:50	05:30	12:17	15:08	17:29	18:55	05:44	12:32	15:23	17:44	19:09	05:32	12:23	15:21	17:42	19:03	05:51	12:39	15:29	17:50	19:16	05:55	12:43	15:34	17:55	19:21	05:58	12:46	15:38	17:59	19:24

LE JEUNE

N° 8337 — LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

INDÉPENDANT



Maximales

Minimales

Alger	22°	11°
Oran	22°	12°
Constantine	20°	6°
Ouargla	23°	11°

www.jeune-independant.net

direction@jeune-independant.net

SELON SES PROCHES

SAMIR ZITOUNI EST «SOUS OBSERVATION CONSTANTE»

L'état de santé du citoyen algérien Samir Zitouni, victime d'une agression à l'arme blanche, lorsqu'il s'est interposé pour défendre des passagers à bord d'un train le samedi 1^{er} novembre, «fait l'objet d'une observation constante» à l'hôpital de Huntingdon en raison de la gravité des blessures, a-t-on appris hier auprès de ses proches.



Selon ses proches, le père du patient, M. Antar Zitouni, se déplacera depuis la France dans le courant de la semaine prochaine afin de suivre personnellement l'évolution de la situation de son fils. Le Consulat général, en coordination étroite avec les autorités algériennes, a pris attache avec les services hospitaliers britanniques et avec l'épouse du patient, Mme Eleni Sakkouli, afin d'assurer un suivi permanent et détaillé de sa situation. Des contacts quotidiens sont maintenus avec Mme Sakkouli pour s'enquérir de toute évolution relative à l'état de santé de M. Zitouni, ont fait savoir les mêmes sources. «L'état de santé de Samir demeure critique», a indiqué un de ses proches qui a précisé qu'il «est actuellement pris en charge par une équipe médicale spécialisée qui procède à une surveillance constante et

met en œuvre tous les moyens nécessaires pour stabiliser sa condition».

En raison de la gravité de ses blessures, l'équipe médicale n'autorise aucune visite du patient qui se trouve toujours au service des soins intensifs. Samir Zitouni qualifié d'héros par la presse britannique a subi plusieurs interventions chirurgicales longues et complexes au niveau de la main, de l'abdomen et du dos, en raison de la gravité des blessures infligées avec un couteau lors de l'agression. Il reste dans un état délicat, incapable pour l'heure de parler ou de communiquer, et souffre de douleurs intenses consécutives aux opérations pratiquées.

Agé de 32 ans, l'agresseur Anthony Williams, a été interpellé par la police et placé en détention pour homicide volontaire. Mme Sakkouli a fait savoir qu'elle est la seule personne

légalement habilitée à interagir avec l'administration hospitalière, conformément à la réglementation britannique, et qu'elle informera le Consulat général dès que l'état de santé de son époux s'améliorera et permettra des visites. Pour sa part, le Consulat général d'Algérie à Londres s'emploie à assurer un suivi constant et une coordination étroite avec les autorités locales britanniques, tout en maintenant un lien permanent avec la famille de la victime, employé dans la compagnie de chemin de fer LNER (London North Eastern Railway) depuis plus d'une vingtaine d'années. Par ailleurs, les autorités algériennes ont exprimé leur pleine solidarité et leur soutien moral à M. Zitouni et à sa famille, réaffirmant que la protection et l'assistance aux ressortissants algériens à l'étranger demeurent une priorité constante de l'État algérien.

Suite à l'incident, David Horne, directeur général de LNER, a affirmé que «Samir n'a pas hésité dans un moment de danger à intervenir pour protéger ceux qui l'entouraient», soulignant qu'il a fait preuve d'un courage incroyablement. «Nous sommes très fiers de lui, ainsi que de tous nos collègues qui ont fait preuve d'un tel courage ce soir-là. Nous continuerons à le soutenir et nous souhaitons un prompt rétablissement», a ajouté M. Horne. Le geste de Samir a suscité une vague de soutien en Grande-Bretagne émaillé par des messages de gratitude et de reconnaissance à un citoyen d'origine étrangère qui n'a pas hésité à braver le danger pour sauver des passagers d'une mort certaine. Le député de l'opposition Richard Holden a saisi officiellement la chambre du parlement pour que soit décerné la médaille de bravoure à Samir Zitouni.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Jusqu'à 20 ans de prison pour homicide involontaire

LE PROJET de loi en cours prévoit des sanctions plus sévères, notamment pour les homicides involontaires. Certaines infractions pourraient être requalifiées en délits ou crimes, avec des peines allant jusqu'à 20 ans de prison et des amendes de plusieurs millions de dinars, surtout pour les conducteurs de poids lourds, bus ou véhicules scolaires.

Selon le texte du projet, plusieurs infractions jusque-là considérées comme de simples contraventions sont désormais classées comme des délits passibles de peines de prison. Ainsi, tout conducteur ayant causé la mort d'autrui par imprudence, négligence, inattention ou non-respect des règles de circulation encourt, selon l'article 123, une peine de cinq ans de prison et une amende comprise entre 100 000 et 500 000 DA.

Lorsque l'accident implique un poids lourd, un véhicule de transport collectif, scolaire ou de marchandises, la peine est portée à 7 jusqu'à 10 ans de prison et à une amende de 700 000 à 1 000 000 DA. L'article 124 du projet de loi introduit des dispositions spécifiques contre les comportements à haut risque. Il prévoit de 3 à 7 ans de prison ferme et une amende pouvant atteindre 700 000 DA à l'encontre de tout conducteur sous l'influence de médicaments interdisant la conduite, ayant pris la fuite après un accident, ne détenant pas de permis valide ou suspendu, ou encore utilisant un téléphone portable ou des écouteurs en conduisant. La même peine s'applique également à ceux qui commettent des excès de vitesse, des manœuvres dangereuses, un non-respect de priorité, un transport de passagers au-delà du nombre autorisé ou une surcharge du véhicule. L'article 125 durcit davantage les sanctions contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, des drogues ou de substances psychotropes. Tout conducteur responsable d'un homicide involontaire dans ces conditions risque de 5 à 8 ans de prison et une amende de 500 000 à 800 000 DA. Le projet de loi prévoit des peines renforcées pour les conducteurs impliqués dans des accidents mortels. Les conducteurs de poids lourds, bus ou véhicules transportant des matières dangereuses risquent 7 à 12 ans de prison et jusqu'à 1,2 million de dinars d'amende. En cas d'alcool ou de drogue au volant, la peine peut atteindre 12 à 15 ans de réclusion et 1,5 million de dinars d'amende. La surcharge des véhicules de transport de marchandises ou de passagers entraîne également des peines de 5 à 15 ans et des amendes pouvant atteindre 1,5 million de dinars, selon la gravité et l'état du conducteur.

Lynda Louifi

BILAN DU MOIS D'OCTOBRE DE L'ANP

Dix terroristes neutralisés

LE MINISTÈRE de la Défense nationale (MDN), a rendu public, hier, le bilan des opérations menées par les détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) durant le mois d'octobre 2025, révélant des résultats significatifs dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'immigration clandestine. Selon le même bilan, les forces de l'ANP ont neutralisé un terroriste et en ont capturé sept autres, tandis que deux se sont rendus volontairement.

Parallèlement, 22 individus soupçonnés de soutenir des groupes armés ont été arrêtés, soulignant la vigilance constante de l'armée face aux menaces terroristes. Les opérations ont également porté, selon la même source, sur la lutte contre la contrebande et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ainsi, 1 447 personnes impliquées dans le trafic de marchandises et l'orpaillage clandestin ont été interpellées, et cinq armes à feu ainsi que 68 fusils de chasse ont été saisis.

Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants, 242 narcotrafiquants ont été arrêtés, tandis que les forces de l'ANP ont saisi 34,54 quintaux de kif traité, 85,16 kg de cocaïne et 2 268 320 comprimés psychotropes. Dans le cadre du contrôle des frontières et de la lutte contre l'immigration clandestine, 1 691 migrants de différentes nationalités ont été interceptés, et 156 667 litres de carburant destinés à la contrebande ont été confisqués.

S. N.